



Le Décodé

Universitas Magistrorum Et Sclarium

DOSSIER: ESSOR DES *START-UP* EN FRANCE ET EN EUROPE

JURIDIQUE

BOIRE ET DÉBOIRES DE L'AVOCATURE
À L'HEURE DE LA *LEGALTECH*

NUMERIQUE

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SECOURS DE NOTRE SANTÉ,
ENTRETIEN AVEC LE CO-FONDATEUR DE *DREEM*

COMPRENDRE L'EUROPE

LES EFFETS DE L'EUROPÉANISATION DES POLITIQUES
D'INNOVATIONS SUR LES STARTUPS

VIE UNIVERSITAIRE

« L'ENTRETIEN DANS TOUS SES ÉTATS » AVEC ANDRÉ
CABANIS, PROFESSEUR EMÉRITE À L'UTI CAPITOLE





EDITO

Amis Lecteurs,

« La vieille Europe, elle ne revivra jamais ; la jeune Europe offre-t-elle plus de chances ? ». Cette interrogation inquiète que nous empruntons à Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*) ne laisse guère de place à la réaction mais suppose en revanche que l'avenir, et par conséquent le progrès, puisse être l'outil permettant la « renaissance » de ce territoire européen en déliquescence.

Car cette Europe est aujourd'hui moribonde alors que les régions qu'elle porte, riches, multiples, vivaces, ont marqué de leur sceau, et depuis des millénaires, l'Histoire et les contrées du Monde. Naguère berceau de nombreuses révolutions, qu'elles soient culturelles, intellectuelles, économiques ou sociétales, elle s'essouffle désormais face à de récents territoires à l'origine de la révolution technologique, plus dynamique et qui sont souvent moins sages – à l'image des États Unis d'Amérique qui enthousiasment la jeunesse européenne sans vraiment que l'on sache pourquoi (sinon qu'il est plus aisé de motiver sa carrière par des considérations vénales et fébriles plutôt que cérébrales et mesurées).

Depuis quelques décennies, ces nations adverses, pragmatiques, bataillent et même dépassent le vieux continent en encourageant leurs propres citoyens à créer de jeunes sociétés, des *start-up*, qui demain s'imposeront partout grâce au modèle mondialisé. Ces entreprises, conquérants modernes, rivalisent d'ingéniosité pour s'emparer de monopoles et, par ricochet, offrir au pays qui les a vu naître et leur permet de prospérer, le rayonnement sur la scène internationale.

Aussi, l'Europe et ses nations ont pris un retard considérable mais semblent à présent prendre la mesure de ces attermoissements passés en reconsidérant leur posture. Plus que jamais il est donc essentiel d'encourager les jeunes générations à faire preuve de créativité, d'audace et de les inciter à entreprendre localement plutôt que de filer œuvrer au profit de nos rivaux.

Prudence toutefois, car dans cette précipitation il ne faudrait pas laisser toutes ces nouvelles sociétés se développer sans contrainte et sans que nous n'ayons préalablement bâti une régulation qui leur est spécifique (notamment certaines applications récentes).

Si cette mise en garde rend certains dubitatifs, qu'ils se souviennent de la suite de l'extrait de Chateaubriand qui ouvre cet éditorial : « le monde actuel, le monde sans autorité consacrée, semble placé entre deux impossibilités : l'impossibilité du passé, l'impossibilité de l'avenir. Et n'allez pas croire, comme quelques-uns se le figurent, que si nous sommes mal à présent, le bien renaîtra du mal ; [...] les excès de la liberté mènent au despotisme ».

Nicolas Seibold
Rédacteur en chef & co-président

@ledecode



Le Décodé - AJC



@decode_ajc



<http://ledecode.com>



Siège social de l'association:
2 rue du doyen Gabriel - Marty
31042 Toulouse

Journal «Le Décodé»
Université Toulouse 1 Capitole
Numéro RNA:
W313020098

Imprimeur : reprographie UT1

SOMMAIRE

VIE UNIVERSITAIRE	4
JURIDIQUE	8
INTERNATIONAL	10
	12 CULTURE
	16 HISTOIRE
	18 NUMERIQUE
JEUNES ENTREPRISES	22
COMPRENDRE L'EUROPE	24
SATIRIQUE	26
HOROSCOPE	27
	—

Comité de rédaction :

Rédacteur en chef : Nicolas Seebold

Chargés de rubrique :

Vie universitaire : Thomas Bertrand

Juridique : Thomas Bugada

International : Julien Vilar

Culture : Nicolas Seebold

Histoire : Nicolas Seebold

Numérique : Brayan Cuvelier

Satirique : Eva Pawlowski

Jeunes Entreprises : Pauline Dublanche

Comprendre l'Europe : Virginie Perruchet

et Jean Christophe Djedje

Satirique : Aurore Kawecki

Maquettistes : Lise Dehlinger & Marion Polito

Conseil d'Administration :

Directeurs de publication : Marc Paez et Nicolas Seebold

Trésorier : Nicolas Seebold

Secrétaire générale : Mathilde Gautrand

Responsable communication : Elsa Assalit

Responsable juridique : Jordan Puissant



« L'ENTRETIEN DANS
TOUS SES ÉTATS »
avec André Cabanis,
Professeur émérite à
l'UT1 Capitole

LE DÉCODÉ : Bonjour Monsieur le Professeur, pourriez-vous tout d'abord vous présenter ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Sans chercher à ce que cet entretien relève de la nécrologie, l'on peut donner quelques dates, sans cacher que je suis né en 1947 ; j'ai fait des études « supérieures » comme on dit, à la Faculté de droit et à l'IEP à partir de 1964 ; j'ai passé ma thèse en 1971 ; je suis devenu professeur en 1972 ; en même temps j'ai travaillé à la préfecture de région comme chargé de mission pour les affaires culturelles de 1973 à 2005 ; j'ai dirigé l'Institut d'études politiques de 1980 à 1995 et les Presses de notre Université de 1993 jusqu'à ma retraite en 2015. Actuellement, j'y travaille avec l'actuel directeur Olivier Devaux.

LE DÉCODÉ : L'universitaire est-il un homme heureux ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : En tous cas il a toutes les raisons de l'être. C'est un métier de prince. Je ne connais rien qui soit au-dessus. D'abord parce que nous faisons ce qui nous intéresse, dans le domaine qui nous intéresse : nous conduisons des recherches et écrivons sur des questions qui nous intéressent ; nous faisons cours à des étudiants intéressants, jeunes, et qui paraissent même de plus en plus jeunes au fur et à mesure que le temps passe. Les collègues dans l'ensemble sont des gens intéressants. Et puis surtout, nous disposons d'une extraordinaire liberté, ce qui est irremplaçable : on s'organise comme on veut. Et je ne vous parle pas de la coopération internationale qui est une occasion d'ouvertures extraordinaires.

LE DÉCODÉ : Quelle est, selon vous, la plus grande qualité de l'universitaire ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : À bruler pourpoint, une réponse me vient : le travail. Parce qu'il y a plaisir à faire ce qui nous intéresse. Il y a quand même une tentation de ne pas travailler. Notre liberté peut effectivement déboucher sur une certaine nonchalance. Nous ne sommes pas contrôlés. En contrepartie, le déroulement de la carrière est aléatoire. À partir du moment où l'on a passé l'agrégation, tout ce que nous faisons a vocation à être retenu contre nous. A priori les gens qui arrivent jusque-là sont intelligents, brillants. Il faut qu'ils maintiennent les qualités qu'ils ont montrées avant de passer le concours. Le travail est une qualité importante. C'est comme la langue, selon Esopo. Première qualité de l'enseignant : le travail ; premier défaut de l'enseignant : le travail.

LE DÉCODÉ : Vous avez une belle expérience à l'université ; quel est votre point de vue sur l'évolution récente de l'université en France ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : J'ai la plus favorable impression de l'évolution de l'Université au cours du dernier demi-siècle, c'est-à-dire depuis que j'y ai démarré mes enseignements. Contrairement à ce que beaucoup prétendent, l'on ne peut pas dire que les moyens aient diminué. Quand je suis arrivé à la Faculté de droit et de sciences économiques, nous étions trente professeurs et maîtres de conférences ; il y avait une quinzaine de membres du personnel administratif et six mille étudiants. C'est une institution qui est en pleine expansion, le nombre des enseignants et du personnel administratif a plus que décuplé pour vingt mille étudiants avec une diversification des enseignements et une spécialisation tout à fait remarquables, avec une ouverture sur le monde qui n'existait pas autrefois. Je n'imaginai pas que l'Université connaîtrait un tel développement quand j'y suis rentré. Sans doute est-ce seulement le début.

“ Première qualité de l'enseignant : le travail ; premier défaut de l'enseignant : le travail. ”

LE DÉCODÉ : Vous descendez depuis un demi-siècle dans l'amphithéâtre, « la fosse aux lions » selon Philippe Ségur, qu'est-ce qui a changé quand on arrive dans l'amphithéâtre depuis le début de votre carrière ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Philippe Ségur est un romancier de grand talent. Un romancier doit toujours donner un caractère dramatique à ce qu'il écrit. Les bons sentiments et les gens heureux font la mauvaise littérature. Les choses ont bien changé. Quand j'ai fait mon premier enseignement en 1967, et mon premier cours en amphi en 1972, c'était l'ambiance de 1968 qui se préparait et qui se poursuivait avec des étudiants dont certains venaient uniquement pour chahuter. Disons-le : pour « virer » le professeur. Ce type de sport était apprécié par leurs condisciples ; cela amusait les copains et c'était un argument pour séduire les filles ; vous

imaginez à quel point les étudiants étaient motivés par cette perspective. Le rôle du professeur était de faire cours aussi normalement que possible. Donc dans les années 1970, c'était extrêmement agité, sportif. Ça a complètement changé. Maintenant dès que l'un d'entre eux commence à se manifester, ses copains lui d'arrêter : « on n'entend pas ». Les étudiants sont adorables, très agréables. Ils viennent poser des questions à la fin du cours. Ça ne durera pas toujours. C'est cyclique. Il faut que les jeunes collègues se préparent à un retournement de conjoncture.

LE DÉCODÉ : N'est-ce pas devenu, outre un certain nombre de points positifs évidents, un peu aseptisé ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Quand on a connu l'époque où l'on entrait dans l'amphi comme le taureau dans l'arène, on ne regrette rien, d'autant que l'on sait le destin normal du taureau. Le temps a passé et je peux vous révéler la technique pour s'imposer dans l'amphi. Surtout ne pas prendre de front les six cents à sept cents étudiants qui sont là. Ce serait perdu d'avance. Les étapes de la méthode : repérer un chahuteur, l'interpeller, l'isoler, le ridiculiser (oui, je sais, ce n'est pas très charitable), faire rire l'amphi à son détriment (ses camarades sont lâches), finalement le soulager en lui demandant de sortir ce qu'il vivra comme une délivrance. À partir de là, l'on a un bon mois de tranquillité. Ceux qui seraient tentés de l'imiter n'auront pas envie de subir le même sort. Cela reste très physique. Je ne le ferai plus maintenant, j'ai vieilli. Cette époque reviendra et je suis bien content de ne plus avoir à faire cet exercice de dompteur. Nos jeunes collègues en seront tout à fait capables.

LE DÉCODÉ : Pourriez-vous nous parler de la dimension internationale de votre carrière et notamment au regard de la francophonie ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Quand je suis arrivé à l'Université, il n'y avait aucune coopération internationale. À l'époque, la seule chose qu'il y avait c'était une coopération avec l'Université de Barcelone au titre du droit comparé. Le doyen de l'époque, ensuite président de l'Université, Gabriel Marty, avait une incontestable dimension internationale. Mais ça ne concernait pas l'ensemble de l'université. C'est progressivement que l'Université s'est ouverte et je l'ai accompagnée, parfois précédée. Cette dimension internationale est tout à fait intéressante. Certains collègues imaginent des voyages somptueux dans des conditions de grand confort et très rémunérateurs. La coopération internatio-

nale ce n'est pas du tout cela. Dans les pays en développement, elle se déroule souvent dans des conditions un peu rustiques. Mais c'est très intéressant par les contacts que cela permet avec des collègues qui sont à la fois très différents et très semblables dans la mesure où, notamment dans les pays que je fréquente, en Afrique et en Asie du sud-est, c'est la tradition universitaire française qui domine. Rien ne vaut non plus le contact avec des étudiants étrangers qui sont à la fois intéressants et très curieux. Autant les étudiants toulousains en cours ne posent pas de questions, hésitent à intervenir, autant les étudiants d'Afrique et d'Asie interviennent de façon très massive. Il faut parfois arrêter les questions pour pouvoir poursuivre le cours.

LE DÉCODÉ : Vous avez donc connu le Doyen Gabriel Marty.

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Oui, il est resté longtemps à la tête de la Faculté, puis de l'Université. C'était une très forte personnalité, très brillante et en même temps un grand avocat. Il n'est pas évident de mener de front les deux carrières. En revanche, je ne suis pas tout à fait assez vieux pour avoir connu Cujas.

“ Quand on a connu l'époque où l'on entrait dans l'amphi comme le taureau dans l'arène, on ne regrette rien, d'autant que l'on sait le destin normal du taureau. ”

LE DÉCODÉ : Est-ce que vous voyez d'un bon œil les réformes qui se sont produites à l'université notamment d'un point de vue de l'anglais, de l'École d'économie (Toulouse School of Economics) et de l'IAE nouvellement rebaptisée Toulouse School of Management ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Il faut s'adapter ! Dans la mesure où cela correspond à une tendance mondiale, il ne faut pas se mettre en retrait. Je n'ai pas du tout d'hostilité à l'égard de l'utilisation de l'anglais, d'autant plus que je ne

le parle pas, bien qu'on me l'ait beaucoup enseigné. Si l'enseignement des langues étrangères apprenait à parler les langues étrangères, cela se saurait. Les économistes ont mené une politique de qualité, que j'ai vu se déployer il y a trente ans. Cela a été un travail de longue haleine. Ils ont décidé de recruter systématiquement les meilleurs autour de Jean-Jacques Laffont et cela a donné des résultats remarquables. Au début, à Toulouse, l'on n'a pas mesuré ce qui commençait mais à l'étranger, les collègues ne s'y sont pas trompés. Je me souviens, visitant l'Université du Québec à Montréal, dans les années 1980, que l'on y parlait déjà de l'École d'économie de Toulouse. La gestion suivra sans doute le même chemin. Qui pourrait regretter de travailler dans une Université qui bouge et qui s'affirme parmi les premières au plan international ?

LE DÉCODÉ : Vous avez dirigé l'Institut d'Étude Politique (IEP) de Toulouse pendant quinze années, pouvez-vous nous résumer un peu cette période de votre vie ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Ce n'était pas une période facile, de 1980 à 1995, une période de crise économique et de diminution des crédits. Mais l'IEP est une institution tout à fait passionnante : le directeur connaît tout le monde. On se souvient de la formule de Voltaire qui disait qu'il fallait être soit le tsar de Russie qui ne connaît aucun de ses sujets, soit le prince de Monaco qui les connaît tous. À l'IEP, c'est la seconde situation. Tout ce qu'on fait est en prise directe. En quinze ans on a fait pas mal de chose : le budget a été plus que multiplié par dix ; le nombre de candidats à l'entrée a triplé ; le nombre d'enseignants a doublé ; on a mis en place des troisièmes cycles (master II aujourd'hui), les collègues de l'Université voulaient muter chez nous, je crois que l'ambiance était agréable, etc. L'IEP est aussi un lieu d'accueil privilégié pour organiser des conférences, susciter des débats, prendre des initiatives. À l'Université c'était plus lourd, plus compliqué, c'est une institution plus massive.

LE DÉCODÉ : Danielle votre épouse est aussi universitaire en droit, comment vivez-vous cette situation ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Le mieux que je peux et réciproquement. Danielle s'est beaucoup occupée des relations internationales de son côté et notamment de l'accueil des étudiants étrangers avec un service qu'elle a fondé dans notre Université après que le président Isaac lui ait confié cette responsabilité. Nous

avons essayé autant que possible de ne pas être trop proches dans le travail. Quand j'étais directeur de l'IEP, elle dirigeait le service de la mobilité internationale à l'Université. Quand je suis revenu à l'Université, elle a dirigé ce service à l'IEP.

LE DÉCODÉ : Vous avez eu un rythme très intense durant votre carrière – vous avez beaucoup publié, beaucoup voyagé – comment êtes-vous arrivé à garder ce rythme-là avec une vie de famille riche. Est-ce que vous avez une potion magique ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Je ne sais pas si j'ai autant travaillé que vous dites. Il faudrait demander plutôt à Danielle. Je ne me suis pas beaucoup occupé de ma famille jusqu'à ma retraite. Mes filles ne paraissent pas m'en avoir gardé rancune. Pour tout dire, c'est Danielle qui a tout fait. Je m'occupe davantage maintenant de mes petits-enfants. Je me rattrape.

LE DÉCODÉ : Quelle est la chose la plus étonnante ou incroyable qu'un étudiant vous ait demandée ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Quelques souvenirs me reviennent en mémoire, à tous égards dans le désordre. Un étudiant m'a demandé si on ne pouvait pas inviter Jean-Marie Le Pen pour une conférence. À l'époque (car maintenant il est plus ou moins oublié) c'était vraiment un personnage très suspect, pour ne pas dire plus. J'ai répondu : « je ne pense pas que ça soit une très bonne idée ». Autre anecdote : le père d'un étudiant m'a offert un stylo de très grand prix après que je l'ai reçu pour lui donner des conseils pour son fils. Je le lui ai renvoyé en lui disant que je lui demandais de le reprendre avec la même simplicité que je mettais à le lui rendre. Finalement, rien de très incroyable.

LE DÉCODÉ : Sartre disait que l'enfer ce sont les autres et un autre auteur, dont le nom nous échappe, a dit que, pour un universitaire, ce sont les collègues.

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : C'est pour le moins très exagéré. Je suis très attaché à de grandes institutions comme notre Université. Je n'ai jamais voulu être en poste à l'IEP parce que dans les institutions universitaires de taille trop réduite, la cohabitation est parfois plus difficile. On est, si l'on peut dire, tout le temps les uns sur les autres et des haines recuites peuvent naître. Alors que dans une Université comme la nôtre, on se voit quand on a envie de se voir. Je l'ai constaté en fréquentant d'autres milieux profes-

sionnels : les professeurs d'université sont dans l'ensemble des gens intéressants et d'un niveau intellectuel plutôt supérieur à la moyenne.

LE DÉCODÉ : Vous vous habillez très bien, vous avez un comportement très sérieux dans le travail, très élégant, un grand respect de vos collègues, des étudiants, de l'institution. Est-ce que cette forme ne se perd pas aujourd'hui ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Ça n'a aucune importance. Autrefois nous faisons tous cours en toge. À un moment je l'ai abandonnée : ce n'était pas commode parce que je faisais cours sur plusieurs sites et la toge ne suivait pas. Puis la plupart ont fait cours en veste et cravate. Puisque vous vous intéressez à la tenue des professeurs, je vous dirais que ce n'est pas une question que l'on aurait posée il y a trente ans. L'habillement est aujourd'hui beaucoup plus codé qu'autrefois. Autrefois, on portait la toge et il n'y avait pas de problème à se poser. Ensuite on a mis une veste et une cravate, la cravate pouvant constituer un petit élément de fantaisie. Alors que maintenant, quand je regarde les collègues, je constate que c'est très calculé. Même le négligé est très étudié. Il y a plus de fantaisies mais aussi plus d'attention. C'est finalement plus formel qu'autrefois. Il en va de même chez les étudiants : autrefois, nous étions tous en veste et cravate et nous n'y portions aucune attention. Les filles : en jupe et chemisier très boutonné. Maintenant les étudiants et les étudiantes sont beaucoup plus soignés et sophistiqués. Ce n'est pas désagréable mais cela doit leur prendre plus de temps.

LE DÉCODÉ : Et lors des épreuves orales, on attend peut-être un certain effort des étudiants ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Oui un peu plus de classicisme peut-être. Mais le problème ne vient pas tellement de l'Université elle-même que l'utilité à les préparer à entrer, le moment venu, dans un milieu professionnel. Il faut qu'ils puissent s'y intégrer, avec des codes à découvrir et à respecter, du moins en attendant d'y être tout à fait reconnus et insérés. Alors ils pourront les transgresser. Les codes vestimentaires sont de nos jours beaucoup plus compliqués qu'ils ne l'étaient il y a trente ans. Maintenant, on voit bien que les gens observent la façon dont vous êtes habillés et vous jugent à partir de cela. Je suis trop paresseux pour m'en préoccuper. Quand j'avais sept ans, ma maman m'a acheté un blazer pour être servant de messe à l'école Saint-Stanislas. Depuis, je n'ai jamais quitté mon blazer, sensiblement plus ample maintenant.

LE DÉCODÉ : Si vous n'aviez pas embrassé la profession d'universitaire, quel métier auriez-vous souhaité exercer ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : J'ai vraiment beaucoup de peine à imaginer que j'aurais pu faire autre chose. J'ai fait cela pendant cinquante ans et donc cela m'est un peu difficile de penser que j'aurais pu avoir un autre destin. Je reste quand même conscient des limites de l'exercice. On connaît la formule américaine : si on sait faire quelque chose, on le fait ; si on ne sait pas le faire, on l'enseigne ; si on ne sait pas enseigner, on fait de la pédagogie.

“ On connaît la formule américaine : si on sait faire quelque chose, on le fait ; si on ne sait pas le faire, on l'enseigne ; si on ne sait pas enseigner, on fait de la pédagogie. ”

LE DÉCODÉ : La prochaine question, je vous la confie... de canard ! Pourriez-vous vous poser une question ?

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Un calembour ! C'est devenu si rare ! Quel est mon vœu pour les vingt prochaines années ? J'aimerais être là pour le 800ème anniversaire de l'Université, en 2029. À cette époque, je ne viendrai plus à l'Université depuis longtemps et ce sera amusant d'y aller en spectateur. Je me suis pas mal occupé du 750ème anniversaire en 1979 : j'ai fait à l'époque une petite présentation de l'histoire de l'Université, que je vois très fréquemment utilisée quoique pas toujours citée. Cela m'amuserait d'assister au 800ème anniversaire. Il va falloir que je m'accroche... et ne pas être trop abimé ! La première fois que j'ai entendu parler de ma retraite, c'était en 1980 à une réunion des directeurs et doyens qui, cherchant à évaluer le nombre de postes qui allait se libérer, se sont mis à se demander quand est-ce qu'ils partiraient à la

retraite. D'ailleurs, tous ceux qui étaient là sont morts aujourd'hui. Leurs réponses étaient : 1988, 1992... J'ai murmuré que je partirai à la retraite en 2015 et j'ai senti un peu d'hostilité. On m'a de nouveau reparlé de ma retraite quand j'ai quitté l'IEP en 1995 : « alors vous allez prendre votre retraite ? » - « Non, j'en ai encore vingt ans ! » On comprend que j'ai de la peine à partir. Mais rassurez-vous, comme disait de Gaulle : je finirai bien par mourir.

LE DÉCODÉ : On n'imagine mal les universitaires manifester avec des lycéens contre une réforme des retraites...

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Je connais d'excellents collègues qui ont envie de prendre leur retraite !

LE DÉCODÉ : Vous racontiez une blague aux étudiants lorsqu'ils faisaient tomber les strapontins dans certains amphithéâtres...

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Oui, ils mettaient leurs pieds sur le siège devant eux, doté d'un puissant ressort, et quand ils le lâchaient, ça faisait un grand claquement. C'était involontaire mais je souhaitais qu'ils pensent à faire attention. Je leur disais : « Et d'un ! » Puis, je leur racontais l'histoire du chevalier qui ramène sa jeune épouse chez lui. Le cheval bronche une première fois, le chevalier dit : « et d'un ! ». Le cheval bronche une deuxième fois : « et de deux ! ». Le cheval bronche une troisième fois : « et de trois ! ». Il abat le cheval. Son épouse lui dit : « mais quand même, c'était notre seul cheval, notre unique patrimoine... » Le chevalier se retourne vers elle et lui dit : « et d'un ! ». C'était pour qu'ils se souviennent de ne pas recommencer.

LE DÉCODÉ : Nous avons épuisé nos questions !

PROFESSEUR ANDRÉ CABANIS : Je n'aurai même pas eu l'occasion de vous dire : « Et d'un ! » Merci bien alors !

LE DÉCODÉ : C'est nous qui vous remercions !

Propos recueillis par Thomas Bertrand et Guillaume Brouquières.

Boire et déboires de l'avocature à l'heure de la legaltech

En 2017, la société américaine Legalzoom se targuait d'être à l'origine de la création de plus de 25% des entreprises dans une des zones géographiques les plus dynamiques de la planète : la Californie. Et ce géant de l'accès numérique au droit a de quoi montrer les muscles puisqu'il afficherait aujourd'hui plus de douze millions de clients et une levée de fonds de plus de deux cent millions de dollars.

Ces chiffres, quand bien même ils seraient exaltés par la richesse productive de la Silicon Valley dans le milieu informatique, sont pourtant révélateurs. Le *legaltech* et l'*ubérisation* sont des termes de plus en plus récurrents dans l'actualité des professions juridiques et notamment des avocats. Or en France, le sujet est abordé avec un



Adopte un avocat

manichéisme des plus marqué : l'occasion de se demander si ces néologismes font figures de remède ou d'origine de tous les maux ? Ou plus exactement, dans quel mesure ils constituent à la fois un problème et une solution ?

Évidemment il est d'abord nécessaire de comprendre ce qu'on peut entendre par ubérisation du droit ou plus largement par l'expression *legaltech*. Il s'agit en effet de mot-valise, polysémiques et donc chacun dispose de sa propre définition. L'ubérisation d'un secteur d'activité désigne classiquement le développement de plateformes intermédiaires entre les consommateurs et les acteurs économiques proposant le service recherché. Néanmoins, le terme est aujourd'hui largement connoté péjorativement. Il évoque ainsi pour beaucoup l'activité de travailleurs indépendants exerçant dans une situation de fait proche du salariat mais sans ces avantages légaux. L'origine de cette mauvaise réputation qu'on peut lui faire provient du terme lui-même : les indécrottes de la société Uber envers ces chauffeurs. Mais en plus d'être péjoratif, l'expression "ubérisation du droit" est également trop restrictive, ce phénomène n'étant qu'une des facettes du *legaltech*. Ce dernier désigne les technologies qui permettent l'automatisation d'un service juridique, que ce soit au niveau du support (rédaction d'actes), du processus (déroulement de la procédure) ou de la relation avec les professionnels du droit. Ainsi, si l'ubérisation peut

toucher ces trois aspects du secteur des professions juridiques, il n'en représente qu'une partie. Par exemple, toutes les problématiques liées au big data (la numérisation de l'ensemble des décisions de justice) et de justice prédictive échappent aux questions relatives à l'ubérisation quand bien il s'agirait bien de *legaltech*. Ce raisonnement amène aujourd'hui certains à préférer l'expression de digitalisation du droit.

Quelque soit les sobriquets que vous lui trouveriez, ce phénomène trouve son origine extrinsèque avant tout dans le développement des moyens technologiques et à l'essor du numérique dans l'exploitation de ces moyens. L'idée de "software as a service" aboutie effectivement à optimiser l'expérience-client ainsi qu'à rétablir une relative symétrie d'information notamment en matière de politique tarifaire. Et ces raisons classiques font écho à de nombreux reproches qu'on prête aux professions du droit. On leur reproche d'être austères ou encore de priver le consommateur de droit de la transparence nécessaire. De la même manière, le professeur Nicolas Molfessis souligne que ce développe une pratique à "l'autojuridiction". Les particuliers préféreraient se passer du recours aux professionnels du droit, notamment pour les "petits" actes pour lesquels des modèles sont accessibles pour tous. Cette pluralité de cause fait alors du droit, un secteur particulièrement propice à ces évolutions. En France, on compterait plus d'une centaine de ces plateformes et un développement continu du nombre de ces en-



treprises. Les services qu'elles proposent se montrent variés : information quant aux droits, générations automatiques de documents, gestion de litige, financement d'action ou mise en relation avec les conseils et avocats référencés. Les notions étant floues et les possibilités encore vastes, le *legaltech* se révèle être un outil, a priori donc neutre, qui pourtant fait plus que débat. Ainsi, l'usage du numérique au sein de l'avocature n'est plus vu comme un enjeu mais comme une façon de voir la justice, progressiste d'un côté contre conservatrice de l'autre.

Fondements des débats

On l'aura compris, les acteurs du *legaltech* défendent leurs pratiques par le développement d'une meilleure accessibilité au droit et par une plus grande transparence dans ces services, buts louables, du moins à première vue. Mais comment les professionnels "old school" du barreau justifient-ils la défense de leurs modèles ? Et surtout du monopole de l'avocat en matière de conseil et représentation. Ce principe, qui fait de l'avocat le seul titulaire de ce marché, est d'abord fondé sur l'intérêt du justiciable. En effet, cette situation de profession réglementée permet de s'assurer que tout avocat remplisse les conditions légales quant à sa formation et sa moralité. Ces impératifs maintiennent un certain niveau de qualité de la justice : vous ne resterez pas cinq ans sur les bancs de

l'université pour rien. Ensuite, le monopole de conseil et représentation de l'avocat permet de nombreux encadrements. D'une part, tous sont soumis à une déontologie stricte, contrôlée par le pouvoir disciplinaire du barreau où il est inscrit, et plus précisément de son bâtonnier. Est également exigée la souscription d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire, qui permet aux clients d'obtenir indemnisation en cas de faute professionnelle. Enfin, le Conseil d'Etat a lui-même justifié la situation monopolistique de la profession par sa jurisprudence. A l'occasion du rejet d'un recours en annulation du décret n° 2013-525 du 20 juin 2013 relatif à la rémunération de certaines missions d'aide juridictionnelle, les juges du Palais Royal rappelle l'un des fondements juridiques de certaines activités réservées aux avocats : les activités judiciaires. Pour garantir l'objectif d'intérêt général d'accès des plus démunis à la justice, le législateur laisse à la charge des auxiliaires de justice une partie du financement de l'aide juridictionnelle. La contrepartie de cette contribution au financement de l'aide juridictionnelle par les avocats se trouve alors justement "dans le régime de représentation dont ils disposent devant les tribunaux, qui, sauf exceptions définies par la loi, leur confère un monopole de représentation" (CE 30 déc. 2015, n° 371190, AJDA 2016. 468). Une manière pour les hauts magistrats de l'ordre administratif de dire à ces chères robes noires "qu'un grand pouvoir implique de grandes responsabilités". Ou l'inverse.

Les deux camps font donc oeuvre de justifications recevables concernant le phénomène numérique au sein du droit. Les partisans du *legaltech* se basent sur une vision consensuelle du service juridique, basée sur la faculté de toute personne de choisir, en connaissance de cause, la prestation la plus adaptée à ces besoins ou ces moyens. Ces opposants eux, rappellent l'importance de l'aspect solennel de ce type d'office, la réglementation stricte se justifiant par une protection assurée contre les abus possibles. La polémique possède donc tous les ingrédients nécessaires à un bon contentieux judiciaire : deux parties persuadées de la justesse de leurs causes. Or la jurisprudence a déjà pu préciser ce que disait le droit sur cette question. Le 21 mars 2017, la chambre criminelle de la Cour de cassation rejetait le pourvoi formé par l'Ordre des avocats de Paris et le Conseil national des barreaux contre les plateformes numériques : Demanderjustice.com et saisirprudhommes.com. Relaxant les deux startups, la Cour considère que leurs activités ne relèvent pas de l'exercice de la profession d'avocat au sens de l'article 4 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, et plus précisément qu'elle "ne saurait constituer l'assistance juridique que peut prêter un avocat à son client, à défaut de la prestation intellectuelle syllogistique consistant à analyser la situation de fait qui lui est personnelle, pour y appliquer la règle de droit abstraite correspondante" (Cass. Crim., 21 mars 2017, n°16-82-97, inédit). En d'autres termes, la juridiction fait la part des choses entre la prestation que peut offrir un avocat et celle d'un simple site internet. Pour elle, la génération automatisée d'acte juridique créée via un questionnaire ne peut s'apparenter au conseil personnalisé produit par l'avocat. Or en entendant strictement son activité, la Cour de cassation en réduit le prêt-carré protecteur. Les deux camps ne sont plus alors vu comme antago-

niste mais complémentaire.

Mais les juges se livrent pourtant à des sanctions concernant les plateformes ne respectant pas les prescriptions légales de la fonction. La société Juris System, qui utilisait la dénomination et le nom de domaine « avocat.net », a par exemple été condamnée pour avoir fait usage du titre d'avocat, en violation des dispositions de l'article 74 de la loi du 31 décembre 1971. Elle est également sanctionnée au titre de l'article 54 de la même loi, pour avoir délivré des consultations juridiques et avoir référencé sur le site une personne qui n'était plus inscrite à un barreau. Le site se voit aussi reprocher de se présenter comme "le comparateur d'avocats n°1 en France" quand bien même il n'en référencerait qu'à peine 10% (Paris, pôle 5, ch. 2, 18 déc. 2015, n° 15/03732, D. avocats 2016. 27, art. T. Wickers ; JCP 2016. 4, obs. F. G'sell). Dans le même sens, le droit protège également les membres des différents barreaux contre les systèmes de notation indésirables. En 2009, une délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés avait déjà conduit à la fermeture d'un site qui proposait aux internautes de noter différents professionnels (dont les avocats) (Délib. n° 2009-329, 4 juin 2009). L'autorité avait également prononcé une sanction pécuniaire contre les exploitants du site www.actes-types.com qui répertoriait des avocats qui n'y avait consenti (Délib. n° 2014-041, 29 janv. 2014). Cette logique est reprise par le Conseil d'Etat (CE 30 déc. 2015, n° 376845, inédit) et par l'ordre judiciaire qui condamne, le cas échéant, pour traitement illégal de données à caractère personnel (Voir en ce sens : TGI Paris, 17e ch. corr., 16 juin 2016, n° 14015000805, Dalloz actualité, 1er juill. 2016, obs. M. Babonneau). Enfin, des réactions plus techniques risquent de se manifester sur le terrain de la régularité des actes rédigés avec l'assistance de ces sites. Certains actes de procédures sont, par exemple, annulés pour irrégularité de fond au motif que le prestataire en ligne n'a ni pouvoir général ni pouvoir spécial de représentation en justice.

On le voit donc, il ne s'agit pas temps ici de choisir son camp que de choisir où placer ces nouvelles frontières. Le développement des *legaltech* semble un moyen plus qu'approprié pour répondre aux critiques et difficultés que connaissent la justice et la profession d'avocat. Il s'agit de permettre l'information du consommateur et sa protection dans une saine concurrence mais également accélérer la prise de décision judiciaire en la focalisant sur les actes demandant le plus de valeur ajoutée. Et à l'inverse, il conviendra de déterminer dans quelle situation l'avocat est nécessaire, toujours aux fins de protection des justiciables, afin de sanctifier ces pratiques cardinales. C'est ce sanctuaire que le *legaltech* ne pourra jamais totalement supplanter. Peut-être même les nouvelles technologies, en se mettant au service du droit, permettront alors un nouvel âge d'or pour ce sacerdoce qu'est pour beaucoup l'avocature.

Harvey Reginald Specter

LA GESTION DU RETOUR DES DJIHADISTES FRANÇAIS, un défi plus sociétal qu'international ?

Dans la brume médiatique de cet automne, quelques émissions populaires ont tenté de traiter d'un sujet particulièrement délicat aussi bien sur le plan juridique que politique : le potentiel retour sur le territoire national de français partis combattre en Syrie. Malheureusement, ceux qui ont traité le sujet ont effleuré les implications principales d'un phénomène en cours car un plateau de télévision a ses limites !

A

travers la télévision, Pierre Bourdieu décrivait « un formidable instrument de maintien de l'ordre symbolique », fort de son potentiel dramatique pour attiser le populisme latent en chaque téléspectateur, alors que ce cher Emile Durkheim recommandait bien de considérer les faits sociaux comme des choses - c'est justement cet effort d'objectivisation du sujet qui manque à la télévision. Dès lors avant de se focaliser sur le retour des djihadistes français, le droit international humanitaire apportera une vision globale du conflit au Moyen-Orient pour comprendre l'actualité de ce phénomène.

En engageant ses forces armées contre l'Etat islamique, la France participait avec d'autres Etats à une coalition visant à combattre un ennemi territorial ! Certes, le conflit en Syrie et en Irak est perçu comme un nouveau front dans la lutte contre le terrorisme mais seul son théâtre d'opération et ces belligérants importent pour qualifier correctement ce conflit.

La nature du conflit et le statut des ressortissants français

Selon la nature du conflit un régime spécifique sera

appliqué et celui-ci déterminera le statut des individus, or cette première question n'est pas aussi simple. Soit il s'agit d'un Conflit Armé International CAI (entre deux acteurs étatiques minimum), soit il s'agit d'un Conflit Armé Non International CANI (entre des acteurs non étatiques au minimum, et possiblement des acteurs étatiques). Cette distinction est importante car les CANI touchent plus souvent les civils et obligent les belligérants étatiques ou non à suivre scrupuleusement l'article 3 commun aux Conventions de Genève et le deuxième Protocole additionnel de 1977. De même, dans leur participation aux hostilités, les combattants d'un groupe étatique bénéficient d'une protection juridique plus large que ceux d'un groupe non étatique, ce qui sera explicité en suivant.

Avant d'éliminer la possibilité d'un CAI, il est nécessaire de jouer l'avocat du diable, en quoi l'Etat islamique ne pourrait pas être considéré comme un Etat ? Mais qu'est-ce qu'un Etat ? Un territoire, une population et un gouvernement ? Avec des frontières très volatiles et une population soumise à son autorité, l'administration de l'Etat islamique est dirigée par un calife et son cabinet qui détiennent les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Si l'on s'arrêtait à ces critères, l'Etat islamique serait un Etat. Or ces éléments constitutifs d'un Etat sont incomplets et ne peuvent déterminer à eux seuls l'existence d'un Etat. Issu de la Convention de Montevideo, ce triptyque n'a aucune valeur si l'Etat

en question ne peut « entrer en relation avec d'autres Etats » et pour interagir avec autrui il faut encore qu'autrui reconnaisse notre existence en retour ! Déclarer la guerre à l'Etat islamique, n'est-ce pas une reconnaissance involontaire ? Oui certainement, mais c'est un sophisme ! La reconnaissance d'existence est la seule valable et seule une démarche volontaire est possible dans ce cas. En outre, l'idée de donner une région autonome à l'Etat islamique a déjà été évoquée mais cela ne semble pas être la stratégie de la coalition.

Dès lors, l'Etat islamique serait davantage un groupe non étatique composé d'individus aux nationalités diverses et évoluant entre deux Etats principalement, la Syrie et l'Irak. La qualification de CANI s'impose et les combattants de l'Etat islamique n'accèdent pas au privilège de belligérance. Ce fameux privilège est accordé aux combattants d'une armée étatique et leur assure une protection juridique pour les actes commis durant leur participation aux hostilités sauf pour les crimes de guerre et les traitements inhumains et dégradants. S'ils sont capturés, ils bénéficient alors du statut de prisonnier de guerre ainsi que de garanties de détention explicitement décrites dans la 3ème Convention de Genève. Pour les combattants d'un groupe non étatique, les protections juridiques en cas de capture sont plus minces : l'article 3 commun des Conventions de Genève, le droit international des droits humains et le droit interne. De plus, une condamnation est tout à fait possible si l'individu a participé illégalement aux hostilités, d'autant plus certains ont commis des attentats soit des crimes de guerre. Pour les français partis combattre dans les rangs de l'Etat islamique, ils peuvent recevoir la qualification de civils ayant commis une infraction pour avoir participé aux hostilités, donc susceptibles d'être poursuivis devant les juridictions pénales françaises.

Quel traitement en cas de capture?

Au fil des jours, le territoire occupé par l'Etat islamique subit les assauts de la coalition, notamment par les forces terrestres kurdes et irakiennes. En conséquence, les combattants de l'Etat islamique sont capturés ou se rendent aux kurdes et aux irakiens pour la plupart. Parmi les individus capturés, on peut supposer que la majeure partie sont des nationaux ou des ressortissants de pays frontaliers et qu'une minorité sera originaire d'Europe. En ce qui concerne les français, le principe de non refoulement s'applique : s'ils obtiennent un « filet de protection » suffisant pour garantir un procès équitable ils peuvent très bien être jugés sur place. En théorie ce doit être le cas, ils bénéficient de l'article 3 commun des Conventions de Genève qui, s'il n'est pas retenu, sera substitué par le droit international des droits humains et/ou le droit interne de l'Etat les ayant capturés. A ce propos, la prison de Guantanamo a permis aux Etats-Unis d'y emprisonner sous la qualification trompeuse de « combattants illégaux » des talibans et des membres supposés d'Al-Qaïda sans s'inquiéter des conditions de détention et des méthodes d'interrogatoire car cette fameuse prison était hors du territoire américain et de son droit interne – un raisonnement trompeur mais suffisant pour instiller

un flou juridique sur la situation des détenus, car oui ces personnes n'étaient pas jugées !

Le risque qu'un « Guentanamo bis » émerge en Irak ne peut être totalement écarté, et dans ce cas le principe de non refoulement pourrait être soulevé par le biais des avocats des familles des ressortissants français capturés. Même si, selon l'article 113-6 du Code pénal, « la loi pénale française est applicable à tout crime commis par un Français hors du territoire de la République », c'est au ministère public que revient le dernier mot, la loi pénale française est « applicable » et non pas appliquée automatiquement ! Pourtant, l'inertie de la justice française ne pourra continuer sans porter atteinte aux engagements internationaux de la France : les résolutions 2170 et 2178 du CSNU (Conseil de Sécurité des Nations Unies), pourraient permettre le retour des français capturés. D'après les paragraphes 6 et 8 de la résolution 2170, les Etats s'engagent à agir selon le droit international applicable et à traduire les terroristes en justice, donc le principe de non refoulement qui émane du droit international ne peut être écarté, d'autant plus que le paragraphe 5 de la résolution 2178 insiste sur le « respect du droit international des droits humains, droit international des réfugiés et du droit international humanitaire ». Le coup de grâce vient du paragraphe 6 de la résolution 2178 et ces termes sont très clairs :

« Décide que tous les Etats doivent veiller à ce que la qualification pénale dans leur législation [...] permette [...] d'engager des poursuites et de réprimer » des nationaux qui se rendent dans un autre Etat pour commettre, organiser ou préparer des actes de terrorisme ou participer ou dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme.

“ Durant son entretien succinct avec un agent de l'ancienne DCRI concernant sa double vie, Mohammed Merah répondit : « Al Harb Khoudaa », « la guerre est une ruse » en arabe. N'importe quel civil peut être un agent double ! Ainsi on comprend bien la peur d'un pays entier de voir revenir ceux qui voulaient le meurtir davantage. ”

D'une certaine manière, le conflit syrien est à la fois une affaire internationale, ne serait-ce que par la coalition qu'il a mobilisée, et une affaire domestique, car ce sont aux Etats qu'incombe la tâche d'engager des poursuites judiciaires. A ce sujet, les Etats-Unis pourraient se contenter d'exécutions extra-judiciaires via des frappes de drones sur les ressortissants

américains au front, ce ne serait pas une première. D'ailleurs, plusieurs voix dans l'opinion publique anglaise souhaitaient que l'Etat laisse leurs concitoyens rejoindre Daech pour mieux les éliminer par la suite sans craindre leur possible retour. De même, dans une fiction juridico-politique, si la France avait reconnu l'Etat islamique, et donc ses nationaux, aurait-elle pu retirer la nationalité française à celles et ceux partis rejoindre Daech sans les rendre apatrides ? Pour l'instant, seuls les femmes et les enfants pourraient revenir en France, mais pour les hommes il reste encore à déterminer quelle infraction serait retenue : Ont-ils participé illégalement aux hostilités en tant que soldat du califat ? Ont-ils commis des attentats sur les sols syrien et irakien ? Ont-ils suivi un entraînement avant un futur retour en France ? Ont-ils exercé la fonction de comptable au sein de l'administration du califat ?

Le terroriste est-il « recyclable » ?

Ce sous-titre vous aura fait sourciller un instant mais, en toute honnêteté les personnes condamnées ne reçoivent-ils pas le même statut que des déchets toxiques ? Instables, on ne peut les laisser libres dans la nature sans le risque de dommages collatéraux. Et si un seul d'entre eux échappe à la vigilance de l'Etat c'est bien à ce dernier que l'on demandera des comptes !

Alors oui osons poser la question : si la société française a conçu ses principes fondamentaux sur l'excellence de ses droits de l'Homme et surtout si son droit pénal accorde autant d'humanité aux droits de la défense pourquoi est-il si compliqué d'imaginer l'avenir d'un individu après avoir été condamné pour terrorisme ? Parce que nous avons été touchés par les attentats ? Peut-être bien. Mais certainement plus pour la nature intrinsèque du terrorisme ! C'est une nouvelle forme de conflit. Durant son entretien succinct avec un agent de l'ancienne DCRI concernant sa double vie, Mohammed Merah répondit : « Al Harb Khoudaa », « la guerre est une ruse » en arabe. N'importe quel civil peut être un agent double ! Ainsi on comprend bien la peur d'un pays entier de voir revenir ceux qui voulaient le meurtir davantage. Alors si la guerre est une ruse et l'information sa meilleure arme, pourquoi ne pas extraire de ses « revenants » tout renseignement susceptible de contribuer à la lutte antiterroriste ? Oui mais après que ferons-nous de ces hommes et femmes ayant épuisé toutes leurs connaissances sur le sujet ? C'est bien « l'après » qui est difficile à aborder, si ce n'est tabou, aussi bien dans le débat politique que dans la discussion du café du commerce !

Quelques pays, et la France également, tentent de créer des centres de réinsertion pour les anciens terroristes et de « déradicalisation » pour les plus jeunes. Une démarche assumant notre choix de civilisation, celui de ne pas laisser celui qui faute sur la touche. Alors comment interpréter cet impossible « recyclage » des terroristes, une exception ou un aveu de faiblesse ? Et si c'est un échec, n'est-ce pas ce que Daech recherchait dans son combat idéologique, atteindre notre civilisation ?

Julien Vilar

SOUS LA VILLE ROSE

Toulouse... Ville étudiante et capitale européenne de l'industrie aéronautique et spatiale, est considérée comme l'une des communes les plus dynamiques de France. Elle est aussi une ville à l'architecture très singulière, avec ses bâtiments en briques de terre cuite qui lui confèrent une couleur unique, et est surnommée "cité des violettes", la fleur en question étant l'un de ses emblèmes.

Le nom "Toulouse", autrefois écrit "Tolosa" en Occitan (prononcé approximativement "Toulouso"), a des origines incertaines. "Tolosa" est apparu pour la première



fois dans les écrits au II^{ème} siècle avant Jésus Christ, et beaucoup pensent que son origine vient de la syllabe celte "tol", désignant un endroit situé au bord d'une rivière. La rivière serait la Garonne actuelle. Selon une légende, un capitaine troyen du nom de Tholus serait le fondateur de la ville rose, mais cette dernière a été démentie. En effet, ce nom ayant été retrouvé gravé sur une pierre, de nombreux récits et rumeurs naquirent. "Tholus" est un mot qui désignait tout simplement "la clé de l'entrée de la voûte de l'aqueduc".

Depuis 1993, notre ville s'est dotée d'un réseau de transport souterrain. 5 ans de travaux permirent l'inauguration de la ligne A, qui reliait à l'époque Basso-Cambo à Jolimont, puis fut prolongée en 2003 jusqu'à Balma-Gramont. Il faudra attendre 2007 pour que naisse la ligne B, s'étendant de Borderouge à Ramonville. Une troisième ligne est actuellement prévue, et elle devrait desservir entre autres Colomier, Montaudran, le quartier Côte Pavée et Labège. Une caractéristique du métro toulousain est la prononciation successive des noms français puis occitan des stations, montrant à quel point la ville reste attachée à son patrimoine historique.

En novembre 2017, le métro s'est doté de picto-



grammes propres à chaque station, afin de le rendre accessible à tous. Ainsi, étrangers, handicapés cognitifs et visuels et personnes ne sachant pas lire peuvent identifier les stations grâce aux images, réalisées par des étudiants en arts graphiques du lycée des Arènes.

Il est intéressant d'étudier l'origine du nom de chacune de ses 38 stations, car aucun n'est anodin.

La ligne A est composée de 18 stations. La station Balma-Gramont ne se situe pas à Toulouse même, mais dans une ville voisine appelée Balma, ou Balmar en occitan, dont les habitants sont les balmanais. "Balma" signifie, en gaulois, "grotte", "caverne", ou "sol pierreux". L'existence de la "Villa de Balmario" remonterait au moins à 1170, puisque cette appellation a été pour la première fois mentionnée dans les notes de l'évêque Géraux de la Barthe. Dans un manuscrit de 1451, la ville est appelée "La Balme". "Gramont" est une modification de "grandis mons", mot latin se traduisant par "grande colline". Autrefois le terroir de Gramont avait pour nom "La Rouaysse"

En ce qui concerne la station Argoulets, il faut savoir qu'"Argoulet" signifie "cavalier armé", nom utilisé à

l'époque napoléonienne pour désigner une petite municipalité. Le véritable nom du quartier des argoulets est "Périole", en référence aux "Peyrioliers", les chaudronniers qui vivaient autrefois sur ces terres. Le nom a été modifié après que le corps d'un soldat grec ait été trouvé au XVIème siècle. Il venait d'Argos, et le nom "Argoulets" serait donc un dérivé d'Argos, tout en faisant référence à son sens premier de "cavalier armé".

Le mot "Roseraie" désigne la partie d'un jardin où sont plantés principalement des rosiers. La station du même nom se situe à proximité d'un parc, et les rues du quartier portent des noms de fleurs.

La station Jolimont s'appelle ainsi car elle est située sur les hauteurs de la ville, et plus précisément sur un mont. Ainsi, le quartier a simplement été baptisé Jolimont à partir du XIXème siècle.

La station Marengo-SNCF rend hommage à la bataille de Marengo (localité italienne Spinetta Marengo où elle eut lieu) qui opposa les armées autrichiennes à celles de Napoléon Bonaparte le 14 juin 1800. Marengo était également le nom du cheval de l'empereur, et le poulet Marengo fut soit-disant mangé par ce même

empereur le soir de sa victoire à Spinetta Marengo. Le nom fut même donné à une monnaie d'or en 1801 pour célébrer cette fameuse victoire. Il faut noter également que de nombreux navires français portent le nom de Marengo. Cette station de métro a une correspondance pour la gare Matabiau, donc le nom vient de l'occitan "mata buòu" qui signifie "tuer le boeuf". Avant d'être une gare, s'y situait un abattoir, mais l'origine du vocable est plus ancienne. En effet, c'est en ces lieux qu'en l'an 250 après Jésus-Christ était tué le boeuf responsable de la mort du premier évêque de Toulouse, Saturnin, après sa course folle à travers la ville. L'évêque avait été attaché à l'animal par les païens car il avait refusé de participer à son sacrifice, et il sera traîné à travers la ville par ce dernier. En outre, la rue du Taur ("taureau") fait également référence à cette scène.

Jean Jaurès était un homme politique socialiste, né en 1859 et mort en 1914 à Paris, assassiné par le nationaliste Raoul Villain, qui fut d'ailleurs acquitté lors de son procès malgré ses propres aveux. Jean Jaurès fut maître de conférence à la faculté de lettres de Toulouse en 1883, puis de nouveau en 1889. En 1900, il devient responsable de l'instruction publique à la mairie. Il fonde en 1904 le journal "l'Humanité", et y défendra ardemment le capitaine Dreyfus, voyant dans l'affaire un véritable problème de justice individuelle et de respect de l'humanité elle-même. Il consacre les dernières années de sa vie à lutter contre le déclenchement de la première guerre mondiale, et meurt 4 jours avant que cette dernière ne commence, son pacifisme le faisant être détesté des nationalistes. La station Jean-Jaurès est la plus fréquentée du métro toulousain, et elle est le point de jonction entre les lignes A et B.

"Capitole" fait référence à la principale place de Toulouse qu'est la place du Capitole. Ce mot est issu du terme de "capitouls", les capitouls étant les juges qui étaient jadis chargés de trancher les affaires commerciales. Ils étaient élus par les différents quartiers de la ville. La capitoulat est une forme d'administration communale qui a dirigé Toulouse de 1147 à 1789, date de son abolition. La Capitole est donc depuis sa construction décidée en 1190 le siège du pouvoir communal. A la fin du XIVème siècle, 8 capitouls étaient élus, et les 8 colonnes sur la façade de l'hôtel de ville les représentent. Ils portaient des manteaux rouge et noir, et c'est pour cette raison que ces couleurs symbolisent la ville rose.

Le nom Esquirol rend hommage à Jean-Etienne Dominique Esquirol (1772 - 1840), né et ayant vécu à Toulouse dans le quartier qui porte son nom. Ancien psychiatre, il est considéré comme le père de l'organisation de la psychiatrie française, et est à l'origine du vote de la loi du 30 juin 1938 (dite "Loi des aliénés") obligeant chaque département à se doter d'un hôpital spécialisé pour les malades mentaux. Il fut également capitoul.

A propos de Saint-Cyprien République, Saint Cyprien (200 - 258), de son vrai nom, Thascius Caecilius Cyprianus, était évêque de Carthage au IIIème siècle après Jésus Christ. C'était un berbère converti au catholi-

cisme, qui subit les persécutions de l'empereur romain Dèce puis de l'empereur Valérien, et fut décapité en vertu d'un de ses édits en 258.

L'origine de la station Patte-d'Oie reste hypothétique. Selon une légende, un roi wisigoth avait épousé une princesse qui attisait énormément de jalousies. Pour cette raison, les gens lançaient des rumeurs, prétendant qu'elle était en réalité une sorcière dont l'une des jambes était celle d'une oie, avec un pied palmé. Ainsi, ils l'appelaient la Reine Pédauque, issu de l'occitan "Pe d'auca" signifiant "Patte d'Oie". Un pont aqueduc de l'époque romaine qui se trouvait à côté du pont vieux actuel avait d'ailleurs été nommé d'après la Reine Pédauque.

La station Arènes se situe à côté d'anciennes arènes, les "Arènes du Soleil d'Or", bâties en 1953 sous l'influence d'espagnols réfugiés à Toulouse à l'occasion de la seconde guerre mondiale. Elles étaient à l'époque les deuxièmes plus grandes de France avec leur capacité de 14 000 spectateurs, et ont été fermées en 1977, puis détruites en 1989 pour y construire un lycée. Il s'y déroulait principalement des spectacles de tauro-machie.

Fontaine-Lestang rend hommage à Antoine de Lestang (1541-1617), deuxième Président au Parlement de Toulouse et conseiller d'Etat, qui possédait le domaine à l'époque. La propriété fut transmise à ses héritiers, puis à la famille de Villeneuve à la Révolution française.

La station Mermoz, elle rend hommage à Jean Mermoz (1901-1936), qui était un aviateur français, figure de l'Aéropostale et surnomme « l'Archange ». Il travailla dans cette compagnie aérienne toulousaine de l'Aéropostale et également dans la compagnie Latécoère. Il se démarquera par ses nombreuses traversées de l'Atlantique Sud, à une époque où l'aviation en est encore à ses essais. Il décède tragiquement en 1936 avec son équipage suite à un problème technique qui les plongea dans l'océan sans jamais que l'avion dans lequel ils étaient soit retrouvé.

Le terme Bagatelle est d'origine italienne et signifie "objet de peu de prix ou inutile". La station de métro tient son nom du château "Bagatelle", construit dans les années 1950 et détruit des années plus tard.

En ce qui concerne la station Mirail-Université, le mot "mirail" signifie "miroir" en ancien français, et désigne également un endroit à partir duquel on a une belle vue. Le nom du quartier et donc de la station a été choisi en référence au château s'y situant. Avant la construction du château, un cadastre de 1478 indique que Jean de Forges était propriétaire de la borde basse à l'origine du domaine. Son héritier, Guillaume de Cosmans, était également appelé "lo mirailh", était particulièrement connu dans le centre-ville car il tenait une hôtellerie dont l'enseigne était "le Miroir" ("lo Miral"). Lorsqu'il rachète la propriété de Jean de Forges en 1501, il décide de lui donner son surnom. Les divers propriétaires font prospérer le domaine ainsi que son nom. En 1680, Madeleine, veuve de Mondran, y fait bâtir le château que nous connaissons aujourd'hui.

Reynerie provient de "Reynier", nom d'un ancien habitant du XVIème siècle. Dans le quartier se trouve le Château de la Reynerie, monument historique construit par Guillaume de Barry sous le règne de Louis XVI.

Bellefontaine fait simplement au château Campagne qui fut rebaptisé Bellefontaine au XIXème siècle. Campagne était le nom du propriétaire du bâtiment.

Basso-Cambo est dérivé de l'occitan "Bassacamba", ou selon certaines hypothèses du gascon "Bashe came". "Bashe", ou "Bassa", signifie "bas" (accordé au féminin). Le sens de "camba" est débattu, cela peut désigner un sommet ou une courbe de rivière et celtique. En occitan, "camba" signifie "jambe".

La ligne B comporte 20 stations. Jusque dans les années 90, le quartier Borderouge était une zone de maraîchage exploitée par des fermes. "Borde" signifie d'ailleurs "ferme maraîchère". L'une d'elle, Borde Rouge, lui a donné son nom, dont héritera ensuite la station s'y trouvant.

Le cocasse nom des Trois-Cocus est en fait issu d'un malentendu, et plus précisément d'une mauvaise compréhension du mot occitan "coucou", désignant l'oiseau de l'espèce coucou. Le quartier portait, à l'époque napoléonienne, le nom des "Trois coucous". Cela était dû à une sculpture de trois coucous ornant une bâtisse seigneuriale aujourd'hui disparue. Au fur et à mesure, le nom fut francisé en "cocu", car des soldats napoléoniens, lorsqu'ils arrivèrent dans le quartier et demandèrent son nom aux habitants, comprirent mal et marquèrent sur leurs cartes "Trois cocus". A une époque, le quartier avait été rebaptisé "Nivôse" du fait des controverses que le mot "cocu" suscitait.

Les origines du nom de la "La Vache", le même que le quartier dans lequel est situé la station, sont incertaines. Certains pensent qu'il fait à un lieu d'hôtellerie qui se situait dans le quartier, et dont l'enseigne était une vache. D'autres supposent que le nom fait hommage à Jehan Calmet, ancien agriculteur du XVIème siècle surnommé "La vaca" en occitan, qui possédait des terrains à cet endroit, comme l'indique un cadastre de 1571. Enfin, une dernière hypothèse concerne une métairie du XVIIème siècle qui appartenait à des religieuses, ayant été vendues comme bien national sous la dénomination "La Vacque". Comme le cadastre n'indiquait aucune dénomination à cette époque, personne ne sait si la métairie a pris le nom du quartier dans lequel elle se situait, ou si au contraire le quartier a pris le nom de la métairie.

Les raisons du nom de la station Barrière-de-Paris ne sont pas claires, mais comme un plan de 1631 montre qu'il existait un rempart autour de la ville, il est probable que s'y trouvait à cette époque une entrée orientée vers Paris. En outre, aboutissait sur l'actuelle place Barrière de Paris la "Route de Paris" (aujourd'hui "Avenue des Etats-Unis"). Le mot "barrière" désigne une porte fermant l'accès à une ville fortifiée.

En ce qui concerne Minimes-Claude Nougaro, l'endroit resta désert au Moyen-Âge, étant trop éloigné des

remparts protecteurs et étant constitué d'une terre impropre à la culture. En 1503, saint François de Paule et ses minimes, ordre religieux d'ermites mendiants et pénitents fondé en 1436, s'y installèrent les tous premiers, et fondèrent un couvent, la chapelle Saint-Roch, contre laquelle fut construite une Eglise. De nombreuses personnalités royales y passèrent. Suite à la Révolution française, les minimes furent chassés du couvent, transformé en minoterie puis en caserne, avant d'être rendu au culte en 1852. Claude Nougaro, né en 1929 et disparu en 2004, était quant à lui un passionné de Toulouse et de jazz. Sa chanson la plus célèbre est "Ô Toulouse" en 1966, hommage à la ville rose. Il était poète, auteur-compositeur et interprète. Son nom a été donné à cette station en particulier car c'est aux Minimes qu'il est né.

Canal du Midi a été choisi en référence au fameux canal reliant Toulouse à la Mer Méditerranée, autrefois appelé "canal royal en Languedoc", avant de se faire baptiser "canal du Midi" par les révolutionnaires en 1789. Considéré comme le plus grand chantier européen du XVII siècle, il a été réalisé par Pierre-Paul Riquet et a nécessité 14 ans de travaux. Aujourd'hui classé au patrimoine de l'UNESCO et long de 240 kilomètres, il a permis de révolutionner le transport fluvial en permettant l'importation et l'exportation de nombreux biens. La station porte donc évidemment ce nom au vu de sa proximité avec la voie navigable, et notamment car la construction de celle-ci a rendu nécessaire la déviation des eaux du canal pendant plusieurs mois.

Compans-Caffarelli est une station rendant hommage à deux personnages. Il s'agit en premier lieu du comte de Falga, Marie François Auguste de Caffarelli du Falga, né en 1766 et mort en 1849. Il était général français de la Révolution et de l'Empire et homme politique. Devenu commissaire extraordinaire à Toulouse en 1814, son nom fut donné en 1980 à l'ancienne caserne militaire se trouvant dans le quartier. Jean Dominique Compans est quant à lui né en 1769 et mort en 1845 à Blagnac, était également général de la Révolution et de l'Empire. Destiné à l'état ecclésiastique, il choisit contre la volonté de ses parents la carrière militaire, et fera partie de l'élite.

La quartier Jeanne d'Arc s'appelait Matabiau jusqu'en 1922, date à laquelle une statue de Jeanne d'Arc fut érigée. Jeanne d'Arc, ou la Pucelle d'Orléans, est connue dans le monde entier. Ancienne chef de guerre, et sainte de l'Eglise catholique, elle affirmait recevoir des visions lui commandant de délivrer la France de l'occupation anglaise. Malgré sa réussite sur le champ de bataille, elle fut qualifiée de sorcière, d'hérétique, et les Bourguignons la capturèrent, puis la livrèrent aux anglais. En 1431, ces derniers la jugèrent puis la brûlèrent vive sur la Place du Vieux Marché à Rouen.

François Verdier est né en 1900. Il était un résistant français utilisant le pseudonyme de "Forain", et sa lutte le conduisit à être emprisonné à la Prison Saint-Michel, avant d'être torturé puis assassiné par la Gestapo en 1944 car il refusait de livrer des informations cruciales afin de préserver l'organisation de la Résistance, notamment mise en place aux côtés de Pierre Dumas. Il était secrétaire fédéral pour la Ligue des Droits de

l'Homme, et lors de la 2^{de} Guerre Mondiale, il fut choisi en juin 1943 par le Général de Gaulle pour devenir le chef des Mouvements Unis de la Résistance dans le Sud-Ouest.

Les Carmes, apparus au Moyen-Âge, constituent un ordre religieux catholique, contemplatif et apostolique appartenant à la famille des carmélites. L'histoire toulousaine fut marquée en 1242 par l'arrivée de Guillaume Anesia et ses six frères du Mont-Carmel, lieu où les Carmes avaient pour habitude de prier. Ils ont érigé dans le quartier un grand couvent, duquel les moines furent chassés lors de la Révolution française. Le couvent fut racheté par Franc de Pompignan en 1799, puis démoli en 1808. Le lieu resta empreint du nom des Carmes, et l'on y construisit à la place une halle de marché en 1892.

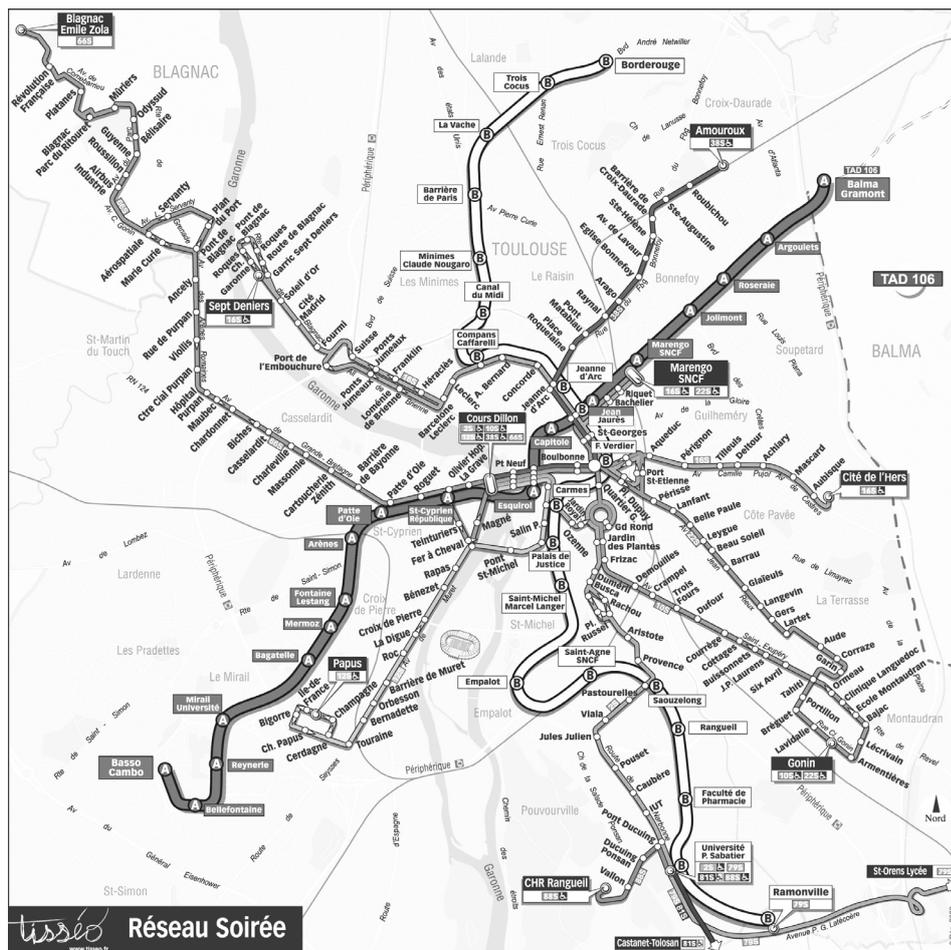
Au XI^{ème} siècle, se trouvait à la place du Palais de Justice une puissante forteresse : le château narbonnais des comtes de Toulouse dont le rôle était de protéger la ville. En 1444, sous l'impulsion de Charles VII qui voulait créer un Parlement (ce sont les anciennes Cours de Justice) pour la ville, et le château lui servit de siège. Le Parlement de Toulouse fut par ailleurs le premier créé en province. Cependant l'édifice était en très mauvais état, et il fut détruit en 1549. L'architecte Nicolas Bachelier commença sa reconstruction mais elle fut interrompue par le décès de ce dernier. La Révolution française retarda cette reconstruction, entamée pourtant dès 1783 par Jean-Arnaud Raymond, et il fallut attendre 1851 pour que soit finalement érigé grâce à l'architecte Jean-Pierre Laffon le Palais de Justice qui trône aujourd'hui aux abords de la station de métro du même nom.

Le nom Saint-Michel-Marcel Langer a pour origine l'archange Saint-Michel, ange en chef dans la Bible. Saint-Michel est également une prison toulousaine fermée en 2009, dans laquelle est décédé Marcel Langer (1903 - 1943), condamné à mort et décapité. Ce dernier était un résistant toulousain, militant communiste, originaire de Pologne mais ayant dû fuir en Palestine pour éviter les persécutions antisémites. Il part en France après d'être fait arrêter par les britanniques, et deviendra à Toulouse le dirigeant de la 35^{ème} brigade Francs-Tireurs et Partisans - Main-d'oeuvre immigrée, mouvement de résistance militaire. Il est arrêté à la gare de Saint-Agne en 1943, portant une valise d'explosifs.

Empalot fait référence à Jean Palot, qui était propriétaire d'une métairie se situant à cet endroit. "Empalot" signifie "Chez Palot". Il céda son terrain au Chapitre de Saint-Etienne.

Saint-Agne-SNCF: Le nom vient du village Saint-Agne situé juste avant Ramonville. "Agne" est une variation de "Anianus", en référence à Sanctus Anianus (Saint Aignan), deuxième évêque d'Orléans. "Agnus" en latin signifie "pur".

Sauzeelong provient de "Sauze long", mot occitan qui signifie "saule pleureur" en français. Cette espèce d'arbre est implantée en grand nombre dans cet endroit qui était jadis marécageux.



Le quartier Rangueil porte ce nom en raison de la présence du château de Rangueil, construit au début du XVIII^{ème} siècle par Louis-François de Rangueil, écuyer et capitoul de Toulouse dans les années 1730. L'origine du mot pourrait également provenir de l'ancien français "Renco ialo", soit "champ de Renco". "ialo" fait référence aux défricheurs, mais ce mot s'est transformé pour finalement désigner un "champ", les défrichements ayant pour but de créer un nouveau terrain cultivable.

La station Faculté de Pharmacie est tout simplement située à côté de la Faculté de Pharmacie toulousaine, qui fait partie de l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Son architecture, qui fait référence au domaine scientifique, a été réalisée par Didier Mencoboni.

En ce qui concerne la station Université Paul Sabatier, elle fait référence à Paul Sabatier, chimiste français né à Carcassonne en 1854 et mort à Toulouse en 1941. Il étudia à Toulouse puis à Versailles, et travailla ensuite en laboratoire aux côtés de Marcelin Berthelot au Collège de France. Il enseigna successivement aux universités de Bordeaux puis Toulouse. Il sera d'ailleurs élu doyen de l'université qui porte aujourd'hui son nom en 1905, après avoir découvert l'hydrogénation par catalyse. Il obtint le prix Nobel de Chimie en 1912, et était spécialiste des relations thermiques sur les composés soufrés, métalliques et organiques. L'université Toulouse III prendra le nom Paul Sabatier

en hommage à ce chimiste de renom dès 1969, soit l'année de sa constitution suite à la loi Faure, une fois les facultés des sciences et les facultés médicales de l'ancienne université de Toulouse regroupées. L'université a également failli porter le nom du professeur de Médecine Ducloux.

Enfin, Ramonville est une ville située juste à côté de Toulouse. Le nom aurait été donné en référence à Raymond VI, comte de Toulouse, car il possédait le château Bellevue se trouvant à cet endroit. Ramonville se traduirait alors par "la Ville de Raymond".

Cette étude étymologique permet de constater à quel point la ville de Toulouse est riche d'histoire, de culture, et possède un patrimoine important.

Notre métro toulousain est en constante transformation, s'adaptant aux évolutions de la ville. Néanmoins, malgré cette vision tournée vers le futur, il garde en lui les empreintes du passé, et permet, ne serait-ce que par le choix d'un nom de station, de rendre hommage à ce qui a construit le Toulouse que nous connaissons.

LA THALASSOCRATIE D'ATHÈNES, OU QUAND LA GRÈCE ANTIQUE INVENTAIT L'IMPÉRIALISME

Startup. Ce seul mot, mis à l'honneur dans le numéro de ce mois-ci, évoque pêle-mêle dans notre esprit tout un ensemble de notions en vogue chez les journalistes, économistes, géographes... de tout poil : « économie de l'innovation » ! « *soft management* » ! « nouvelles technologies » ! Mais aussi et surtout, comme nous le signale l'anglicisme, « mondialisation » ! Mondialisation économique, mais aussi culturelle et politique, avec la persistance du leadership américain sur la nature des échanges, mais aussi sur leur encadrement, au travers du *soft power*, et plus concrètement des cours de la monnaie, des institutions internationales...

Mais si l'économie revêt effectivement aujourd'hui une forme tout à fait spécifique, avec par exemple une division internationale du travail poussée à l'extrême, corrélative à un quasi-effacement du problème du transport des personnes et des biens, il faut bien marteler (au risque d'enfoncer des portes ouvertes) que l'internationalisation des échanges, aussi bien commerciaux que politiques et culturels, ne date certainement pas du XX^{ème} siècle... Tout comme la volonté expansionniste d'une puissance dominante.

Pour exemple, la fameuse « thalassocratie » de l'Athènes du V^{ème} siècle avant J.C., qui a dominé la mer Méditerranée pendant une courte période s'étendant des guerres médiques à la guerre du Péloponnèse, et dont la mémoire s'est maintenue pour longtemps par l'intermédiaire de l'éducation classique des élites européennes de l'époque moderne. La « thalassocratie », du grec *thalasso*, la mer, et *kratos*, le pouvoir, désigne la domination des mers ; c'est ainsi

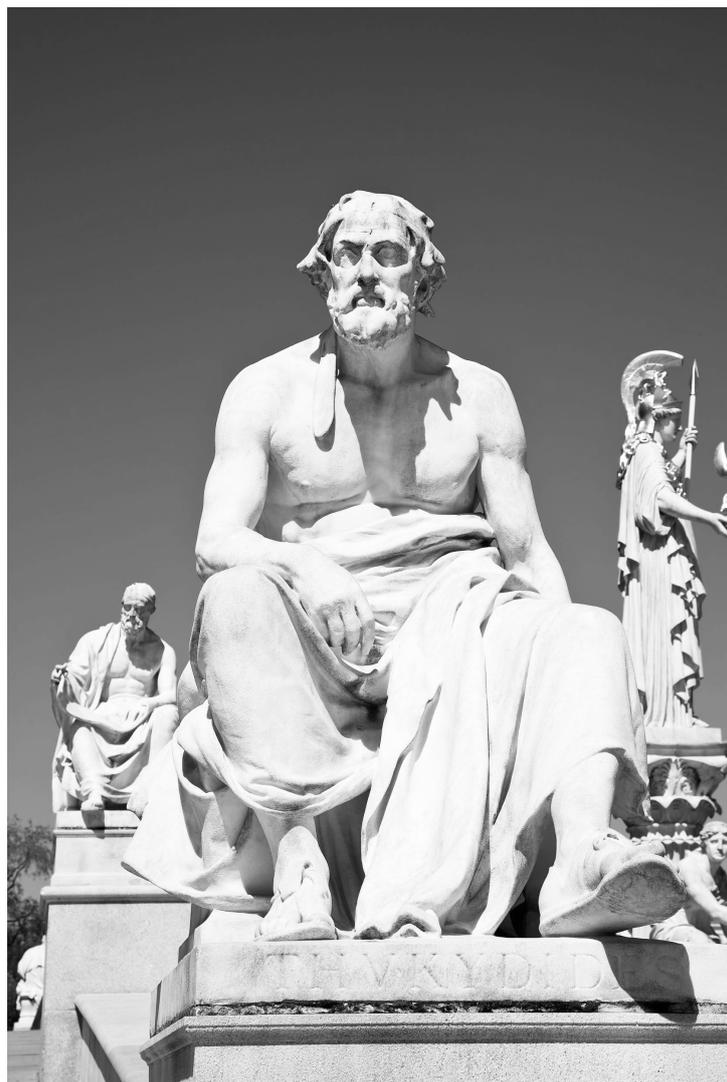
que, appuyée sur sa flotte guerrière et commerciale, Athènes a réussi à marquer durablement l'histoire au moyen de sa politique que l'historiographie n'hésite pas à qualifier d'« impérialiste », au même titre que les Etats-Unis aujourd'hui.

Les guerres médiques, émergence d'Athènes comme puissance dominante de la Grèce

Les guerres médiques de la fin du VI^{ème} et du début du V^{ème} siècle avant J.C. ont vu les cités grecques, plus ou moins rassemblées en coalition panhellénique, repousser victorieusement les Perses qui tentaient de les envahir. En particulier, la bataille de Salamine, en 480 avant J.C., a été une victoire écrasante de la cité d'Athènes, et a contraint l'empereur perse Xerxès à se retirer dans son empire. Le prestige qu'a acquis Athènes par cette victoire, renforcé par la victoire définitive de Platées en 479, a en quelque sorte imposé cette cité-Etat comme le meneur de la Grèce à cette époque.

Salamine est une bataille navale ; c'est la flotte des trières (ou trirèmes) athéniennes qui a véritablement gagné contre les Perses. La trière, développée très peu de temps avant (-483) grâce à celui qui est alors le stratège (chef militaire) le plus influent d'Athènes, Thémistocle, est un navire léger et rapide, qui tire sa force de ses trois rangs de rames. Ce point est d'une importance capitale : ce sont en effet les citoyens les plus pauvres

d'Athènes qui rament dans ces bateaux. Ce ne sont donc pas les hoplites, fantassins de l'élite grecque, ou d'autres guerriers expérimentés, qui peuvent s'attribuer la victoire : c'est l'ensemble des citoyens, venus défendre leur patrie. Salamine est donc la victoire du peuple athénien en armes, la victoire de la démocratie contre le despotisme perse ; démocratie née d'ailleurs à Athènes à la même période, à la fin du VI^{ème} siècle. Cela aura une influence considérable dans les esprits. L'historien américain Victor David Hanson, dans *Carnage et Culture*, énonce de façon très claire cette influence : « les Grecs qui éperonnèrent l'ennemi à Salamine croyaient que la liberté (*eleutheria*) était, en



Dans leur esprit, c'est la liberté qui avait fait de leurs guerriers de meilleurs combattants que les Perses, ou que toute autre tribu, peuple ou Etat non libre de l'ouest ou de l'est : c'est elle qui leur avait insufflé un moral supérieur et une plus grande ardeur à tuer l'ennemi ». Et de citer Hérodote : « Soumis à des tyrans, les Athéniens ne valaient pas mieux à la guerre que leurs voisins, mais, libérés de la tyrannie, leur supériorité fut éclatante ».

La victoire du peuple en armes emplit les Athéniens du sentiment de la supériorité de leur régime politique, la démocratie, et de leur puissance navale ; dans le célèbre éloge funèbre des Athéniens morts au combat, rapporté par l'historien Thucydide, l'homme politique Périclès exprime cette fierté : « En résumé, j'ose le dire : notre cité, dans son ensemble, est pour la Grèce une vivante leçon ».

Salamine préfigure ainsi les deux axes de l'impérialisme athénien du Vème siècle : impérialisme maritime, sur le plan militaire et économique, mais aussi impérialisme idéologique, par la propagation de la démocratie. *Hard power* et *soft power*...

La ligue de Délos, ou l'instrument de l'hégémonie athénienne

Face à la menace d'une nouvelle expédition perse qui tenterait d'envahir de nouveau la Grèce, se constitue une ligue panhellénique de défense : c'est la Ligue de Délos. Celle-ci est créée par la conclusion d'une alliance militaire en 477 avant J.C. entre la majorité des cités grecques (environ 200) des abords de la mer Egée, partie de la Méditerranée qui sépare la Grèce et la Turquie actuelle.

Pour financer de nouveaux combats, qui ne manquent pas de se déclencher (ainsi en 466, les Perses sont vaincus à la bataille de l'Eurymédon), les nombreuses cités paient un tribut. Il est décidé qu'Athènes coordonnera les forces grecques, de par son statut de puissance maritime victorieuse à Salamine. Ainsi, elle doit maintenir des garnisons, les « clérouques », dans toutes les cités de l'alliance.

Mais petit à petit, Athènes fait de ce qui est au départ une alliance de cités un moyen d'assurer son pouvoir sur le reste du monde grec : en 454 avant J.C., Athènes ramène autoritairement sur son territoire le trésor de la ligue, composé de toutes les contributions des autres cités, déclarant qu'elle peut ainsi mieux le protéger des Perses, et en profite pour s'en servir à sa guise, notamment pour la reconstruction de l'Acropole... Après cela, la cité réévalue à la hausse le tribut lorsqu'elle le souhaite. Les cités mécontentes qui tentent de se révolter contre la domination athénienne et de sortir de la ligue, comme Mytilène en 427, doivent capituler sous la menace d'une at-

taque de la flotte athénienne, ou après l'exécution de la menace...

Et cela même si après la conclusion d'une paix avec les Perses, à Callias, en 449, la ligue de Délos ne semble plus avoir de fondement. Au lieu de se dissoudre grâce à l'éloignement de la menace perse, la ligue de Délos acquiert en effet de plus en plus d'existence, tel l'OTAN après la chute de l'Union soviétique, et s'étend à des matières inédites. Sur le plan monétaire, l'établissement des clérouques contribue à l'extension dans le monde grec de la tétradrachme athénienne comme étalon monétaire de référence, favorisant ainsi les commerçants athéniens. Et surtout, sur le plan juridique, Athènes instaure une obligation de « juger nombre de causes à Athènes », ce qui revient à dépouiller les cités d'une part importante de leur pouvoir judiciaire !

La puissance commerciale athénienne

En parallèle de la domination politique et militaire d'Athènes, se développe le commerce maritime en Méditerranée. Ce temps de paix relative, notamment après la paix de Callias avec les Perses, favorise en effet un essor des échanges entre les cités sous l'égide d'Athènes. C'est ainsi que dans la *Constitution des Athéniens*, œuvre du Vème siècle

avant J.C., à l'auteur obscur dénommé communément par les historiens « Pseudo-Xénophon » ou « le Vieil Oligarque », on lit que « leur puissance maritime a fait trouver aux Athéniens, par le commerce, de quoi fournir au luxe de leur table. Tout ce qu'il y a de délicieux en Sicile, en Italie, à Chypre, en Egypte, en Lydie, dans le Pont, dans le Péloponnèse et ailleurs, tout cela s'est concentré sur un seul point, grâce à l'empire de la mer ».

En fait, *La Constitution des Athéniens* tente de démontrer que la puissance commerciale est intimement liée à la puissance politique et militaire. Les Athéniens contrôlent la voie de communication majeure, la mer ; par conséquent, ils contrôlent aussi le commerce, et disposent ainsi de moyens de pression supplémentaire sur les cités. « Les Athéniens sont encore le mieux à portée de s'enrichir parmi les Grecs et les Barbares. En effet, que telle ville soit riche en bois de construction, où les vendra-t-elle, si elle ne commence pas par se mettre bien avec le roi de la mer ? Que telle autre soit riche en fer, en airain, en lin, où trouvera-t-elle un débouché, si elle est mal avec le souverain des eaux ? »

Montesquieu, dans un chapitre de *De l'esprit des*

lois (livre XXI, chapitre VII), appelé « Du commerce des Grecs », fait ce commentaire inspiré : « Les premiers Grecs étaient tous pirates. Minos, qui avait eu l'empire de la mer, n'avait eu peut-être que de plus grands succès dans les brigandages : son empire était borné aux environs de son île. Mais, lorsque les Grecs devinrent un grand peuple, les Athéniens obtinrent le véritable empire de la mer ; parce que cette nation commerçante et victorieuse donna la loi au monarque le plus puissant d'alors [l'empereur perse], et abattit les forces maritimes de la Syrie, de l'île de Chypre et de Phénicie ». Ainsi, pour que le commerce puisse se développer, la force militaire doit toujours se trouver en appui... Et cela, sans doute jusqu'à aujourd'hui.

Effondrement de l'hégémonie d'Athènes

Pendant la période dorée de la Ligue de Délos, Athènes doit quand même subir la rivalité de son ennemie traditionnelle : la cité de Sparte. Celle-ci, ayant refusé d'intégrer la Ligue de Délos, s'appuie au contraire sur la Ligue du Péloponnèse qu'elle dirige, qui oppose à la puissance maritime d'Athènes une forte puissance terrestre. Deux modèles politiques, deux « empires », sont près de la guerre ouverte par intermittence ; le conflit éclate finalement en 431. C'est la guerre du Péloponnèse, qui s'achèvera finalement en 404 par la déconfiture d'Athènes et la destruction de toute sa flotte...

Athènes ne s'effondre pas complètement, mais à une puissance dominante succède une autre puissance dominante, et Sparte jouera ce rôle pendant quelques décennies, avant d'être elle-même détrônée par Corinthe, puis par la Macédoine de Philippe, puis par Rome...

Comment ne pas lire dans l'histoire la succession infinie de montées en puissance et de déclin de groupes politiques, d'Etats, de civilisations ? Si, au moment où une hégémonie se met en place, elle semble insurpassable et inéluctable, il suffit en fait d'une faiblesse passagère, du hasard et de la puissante volonté d'une autre force pour la renverser, et ne lui laisser que son histoire brillante. Dans quelques années, on ne dira peut-être plus *startup*, mais *動*, ou, qui sait, *jeune pousse*...

Julie Briot-Mandeville



Les nouvelles technologies au secours de notre santé

Le 25 novembre dernier, l'association ISAE-Supaéro Entrepreneurs a ouvert ses portes au Décodé afin d'assister à la première édition européenne du Startup Weekend Space Edition qu'elle avait mis en place. Cette invitation a permis au journal d'interviewer Quentin Soulet de Brugière, co-fondateur de Dreem avec Hugo Mercier, après la conférence qu'il a tenu lors de cet événement. Mais juste avant, je laisse la parole à Auriane Joudiou, membre de l'association, qui a eu la gentillesse de m'accompagner tout au long de ma présence sur les lieux, afin de nous parler un peu plus de cet événement en quelques mots.

« Nous avons créé cet événement pour faire découvrir et promouvoir l'entrepreneuriat aux étudiants. C'est une qualité que chacun peut développer et l'idée était vraiment de sensibiliser à l'entrepreneuriat les étudiants passionnés de spatial et de mettre en avant les travaux de l'Aerospace Valley et de l'ESA BIC par la même occasion. Entreprendre est une qualité que l'on retrouve dans tous types de profil. Mais créer une start-up demande tous types de compétences : business, marketing, etc... qui sont complémentaires à l'ingénierie spatiale, et c'est ça aussi l'entrepreneuriat : savoir bien s'entourer [comme c'est le cas pour Hugo Mercier et Quentin Soulet de Brugière, mais nous y reviendrons].

Enfin il faut noter que 6 groupes sont nés lors de ce Startup Weekend Space Edition et vont continuer leur mise sur leur marché grâce à l'aide du CNES et de l'ESA BIC. L'association ISAE-Supaero Entrepreneurs aimerait organiser une deuxième édition du Start-Up Week-End Space Edition l'année prochaine, l'idée étant de devenir un événement clé de l'innovation sur le long terme ».

Hugo Mercier - malheureusement absent ce jour là - Quentin Soulet de Brugière et leur entreprise Dreem n'ont presque aucun lien avec le domaine du spatial, mais un lien très étroit avec le monde du numérique. En effet, leur société étudie les stimuli du cerveau lors de notre sommeil à l'aide d'un bandeau connecté que l'on porte en dormant (et qui rentre de plain pied dans la « mode » des wearable tech comme les montres connectées), et ce afin d'analyser notre qualité de sommeil et tenter de l'améliorer. Pour se faire, des données sont recueillies, analysées et traitées par un ensemble de machines, de serveurs et de médecins hyper qualifiés. Le tout en ne portant qu'un simple bandeau sur la tête au moment d'aller se coucher. Alors bien sûr, ce genre de produit est plus ou moins réservé à celles et ceux d'entre nous qui ont un sommeil difficile et non pas à ceux qui ont un sommeil de plomb.

Aujourd'hui les troubles du sommeil ne semblent pas inquiéter plus que ça l'ensemble de la population ; on a déjà assez de souci à se faire avec le sida, les vaccins obligatoires parce que le méchant Gouvernement veut nous empoisonner en nous soignant (à lire certains anti-vax convaincus) ou encore la vache folle, la grippe aviaire (qui était porcine juste avant) et tant d'autres. Après tout, si je ne dors pas bien, ce n'est pas très grave comparé au reste.

Penser de la sorte serait méconnaître l'étendu des troubles du sommeil - 35% des gens ont une mauvaise qualité de sommeil, 15% font de l'apnée du sommeil, 10% font des insomnies chroniques - et leurs conséquences à long terme, comme l'apparition de maladies mentales telles Parkinson. Et il faut savoir qu'aujourd'hui, si on souffre de troubles liés au sommeil, il faut se rendre dans un centre médicalisé dans l'étude du sommeil pour faire des examens poussés. C'est long, contraignant et ça coûte cher. Très cher.

C'est une des raisons qui motive l'équipe de Dreem à

persévérer dans sa lancée, car si la volonté de nous aider à aller mieux est un but louable, aucune entreprise n'est à ce point altruiste et désintéressée. Il y a en effet un véritable marché à conquérir avec ce qu'ils appellent les Active Sleep Wearable (que l'on pourrait traduire par vêtement du sommeil paradoxal - phase importante du sommeil pendant laquelle les gens rêvent). Un de leurs axes de vente n'est pas tant de fournir leur bandeau connecté aux particuliers comme on vend une montre connectée à un sportif, mais de passer des partenariats avec des mutuelles, des assurances maladies etc... afin que leur produit soit pris en charge. Actuellement, Dreem est l'entreprise la mieux placée sur ce créneau car si elle n'est pas la seule à travailler sur l'étude du sommeil, elle est aujourd'hui la plus importante.

Mais pourquoi alors ne pas s'installer aux États-Unis où le système de santé serait plus propice au développement d'un tel marché ? Pour rappel, la Sécurité Sociale qui rembourse et prend en charge la majorité des frais médicaux comme chez nous en France n'existe pas là bas, où les mutuelles règnent en maîtres. D'autre part, ne serait-il pas plus avantageux de monter une telle entreprise autant empreinte de nouvelles technologies dans le creuset même de ces nouvelles technologies, à savoir la Silicon Valley ? Le sol américain semble en effet être le terrain de prédilection pour ce type de sociétés.

À cette question, Quentin Soulet de Brugière répond que ce n'est pas plus difficile de monter sa boîte en France qu'aux États-Unis car il y a aujourd'hui beaucoup plus d'argent en Europe pour financer les startups qu'il y a 5 ans. L'Europe commence enfin à rivaliser avec les États-Unis en terme de financement, qu'il soit privé ou public, et les levées de fonds se font beaucoup plus facilement désormais. Il est même à souligner que les grosses boîtes américaines n'hésitent plus à investir chez nous des sommes toujours plus importantes ; gageons que cela continue dans l'avenir et que l'administration Trump ne vienne pas tout ruiner.

Par contre, un problème se pose selon Quentin. Au niveau culture de l'entreprise, les visions européennes et américaines sont diamétralement opposées : là où aux States on cherche à monter la plus grosse boîte possible, en France on cherche plutôt à se spécialiser dans un domaine pointu - au hasard, l'étude du sommeil grâce à l'emploi de wearable tech - ou alors à se faire racheter le plus vite possible. Coïncidence bien faite ou business plan de génie, l'entreprise Dreem qui est spécialisée dans un domaine précis - à la française - mais qui cherche à devenir la plus grosse entreprise dans ce domaine - vision américaine - a un pied à Paris et un pied à San Francisco.

Cela peut paraître évident dit comme ça, mais une telle entreprise se doit d'avoir une part de ses bureaux à la Silicon Valley afin de bénéficier des nouvelles technologies et avancées réalisées sur place - tout en gardant des racines en France. Mais elle se doit aussi d'avoir des partenariats importants. On peut citer par exemple des partenariats avec l'ENS, l'Université de Strasbourg, Cambridge ou encore Stanford. Autant de noms

prestigieux qui ne font qu'appuyer le sérieux de ces marchands de sable version 2.0

Et leur société fonctionne. Et plutôt bien même ! À peine sorti de leurs études, avec pour seuls bagages leur idée et un business plan à peaufiner, ils ont réussi à lever pas moins d'un million d'euros. Sans oublier leur prix du World Innovation Contest et le fait qu'ils aient levé plus de 22 millions d'euros en 2 ans et demi d'activité. Aujourd'hui, 70 personnes travaillent avec eux sur ce projet d'avenir, en France et aux États-Unis. Parmi elles, des ingénieurs bien sûr comme Hugo ou Quentin pour concevoir toute la partie électronique du bandeau - des capteurs à l'analyse des données en passant par la transmission de celles-ci - mais également des neuro-scientifiques afin de savoir quoi chercher, comment le chercher ou encore comment comprendre les données recueillies, ainsi que des mathématiciens et des médecins spécialisés dans le sommeil.

Par contre, si Dreem est actuellement leader sur leur marché de niche, il ne faut pas être naïf au point de penser qu'ils sont les seuls sur le coup. D'autres boîtes - américaines, coréennes et même européennes - se sont placées sur ce créneau ou comptent s'y mettre. Et ce n'est pas étonnant quand on voit l'intérêt porté à l'évolution des nouvelles technologies et leur usage direct sur les individus par des mastodontes tels que Facebook ou Elon Musk à travers sa nouvelle entreprise Neuralink.

Ces derniers travaillent en effet sur des technologies permettant de relier directement le cerveau à des machines. Vous voulez prendre des notes mais avez la flemme de taper sur cet outil archaïque qu'est un clavier d'ordinateur ? Vous souhaitez jouer à un jeu mais avez en horreur les manettes et tous leurs sticks ou bou-tons ? Pas de problème, reliez votre cerveau à votre ordinateur ou votre console à l'aide d'un casque et vous contrôlerez les machines par la pensée. Ou alors vous vous ferez hacker votre matière grise.

Avec cette course en avant aux nouvelles technologies et la volonté de certains de passer le plus vite possible dans l'ère du transhumanisme et des humains améliorés, les recherches sur le cerveau et le moyen d'y connecter toute sorte de chose fait rêver - ou cauchemarder - et il n'est pas étonnant que de plus en plus de sociétés s'intéressent à ce domaine ; que ce soit pour améliorer notre cerveau en jouant aux savants fous ou de façon beaucoup plus raisonnable pour améliorer notre sommeil.

Mais si les finalités sont bien différentes entre les uns et les autres, les technologies et outils nécessaires à ces finalités sont eux extrêmement proches. Bien que Dreem dispose à l'heure actuelle d'une vingtaine de brevets, ce n'est pas eux qui vont permettre de les protéger si demain l'ogre Facebook décide de leur voler leurs technologies. Ah, capitalisme quand tu nous tiens. C'est en sachant cela que les dirigeants de Dreem ont choisi un autre mode de défense

dans ce monde de sauvages : sortir rapidement un produit efficace qui sera intrinsèquement meilleur que les autres et toujours en avance sur eux. Un peu comme Elon Musk qui a ouvert les brevets détenus par son entreprise Tesla (les meilleures voitures électriques au monde) car ça ne lui causera aucun préjudice vu que son entreprise a 10 ans d'avance sur ses concurrents. Innover vite et bien en somme.

Certains se posent peut être la question de savoir comment Dreem récolte les données qu'ils analysent, et s'interrogent sur ce qu'ils en font. Est-ce qu'ils les vendent à d'autres entreprises ? Est-ce que ces données sont bien sécurisées ? Quentin Soulet de Brugière nous a assuré qu'il n'y avait aucune crainte à avoir. D'une part ses données sont anonymisées. D'autre part elles sont triées automatiquement de façon à ce que tout le monde ne puisse pas y avoir accès : quand des médecins y ont accès, ils n'ont par exemple pas accès à toutes les données.

Ces données personnelles particulières - car relatives à la santé - sont encore plus protégées par le droit européen et français que les autres données personnelles. Le fait que Dreem ait son siège social à Paris fait qu'il y a donc une certaine sécurité juridique quant à ses données et qu'ils ne peuvent pas en faire ce qu'ils veulent ; pas sûr qu'une entreprise concurrente américaine soit soumise à autant d'obligations légales. De plus, Dreem travaille en collaboration avec énormément de médecins et l'ensemble de leurs travaux sont publiés et passent devant des comités d'éthiques. De plus, si l'entreprise d'Hugo Mercier et Quentin Soulet de Brugière ne vend pas ses données, des partenariats sont passés avec des laboratoires en Europe et aux États-Unis afin de prévenir les risques liés à ces données. Ils souhaitent à terme arriver à une parfaite traçabilité des données afin de savoir par exemple qui a eu accès à quoi (et ainsi vérifier qu'on ne fait pas n'importe quoi avec ces données).

Fun fact pour conclure : même si c'est encore au simple stade de projet, l'équipe de Dreem a discuté de leur projet avec la NASA pour par exemple surveiller le sommeil des astronautes en cas de vol jusqu'à Mars. C'est pour l'instant un projet bien trop long et bien trop compliqué, mais ils ne ferment pas cette porte et y reviendront peut être plus tard. Pour autant, ils ne comptent pas privilégier des collaborations B to B (business to business) dans le futur.

Nos petits frenchies sont désormais lancés dans la course aux technologies du cerveau et caracolent en tête devant des monstres de puissance aux ressources illimitées et autres concurrents outsiders qui n'ont rien à perdre. Qui de David ou Goliath gagnera cette course, seul l'avenir nous le dira.

Jonathan Peccini

COMMENT DÉVELOPPER SON PROFIL BUSINESS ?

Pour bien débuter l'année 2018, la rédaction de la chronique du mois vous donne toutes les clés pour devenir à votre tour un jeune entrepreneur. Car vous vous êtes sûrement déjà demandé ce qui faisait l'étoffe des grands chefs d'entreprise dont on nous compte les légendaires succès. Parmi eux, Bill Gates, Mark Zuckerberg, Xavier Niel... et peut être bientôt vous grâce à cet article. A défaut d'avoir un lien de parenté utile ou de disposer d'un capitale suffisant, ce qu'il vous faut impérativement c'est avoir UN PROFIL BUSINESS. Rencontrez Yann, étudiant et créateur de la start-up TornaJob qui vous donne tous ses tips pour développer votre profil business et créer votre start-up florissante.

Bien choisir sa filière : Ne misez pas tout sur les formations universitaires

Yann : Après un Bac ES, j'ai fait une licence d'éco-gestion et j'ai été très déçu. Je m'attendais à avoir beaucoup de cours de gestion d'entreprise, et ressortir de là en ayant les outils nécessaires afin de monter une entreprise. Sauf que ce ne fut pas du tout le cas. Les cours étaient très théoriques et très généralistes. Après ma licence j'ai fait un Master 1 innovation et numérisation à l'université de Nice. Mais les cours étaient toujours très universitaires et peu professionnalisant. Si j'ai pu apprendre des notions très larges, je n'ai rien appris de réellement applicables et de concret au cours de cette formation. J'ai enfin trouvé le master qui me convenait à l'IAE de Toulouse. Concernant la sélection, j'ai été évalué sur les projets que j'ai pu proposer et non sur un bulletin, ce qui montre la réelle volonté de ces formations à favoriser la création d'entreprises. Cependant, il est également possible de créer sa boîte sans passer par une formation universitaire ou une école de commerce. Ce ne sont que des moyens d'acquérir une base théorique utile pour développer son projet. Pour moi, il s'agit aussi d'une sécurité afin de pouvoir postuler en entreprise au cas où j'aurais envie de travailler en tant que salarié.

Savez-vous quel est le point commun entre les chefs d'entreprises citez plus haut ? Ils ont soit déserté l'université, (même si on parle quand même d'Harvard pour Mark Zuckerberg ou Bill Gates) afin de se consacrer entièrement à leur projet. D'où le conseil suivant...

Investissez-vous dès maintenant dans votre projet

Il est essentiel pour développer votre profil business d'accorder d'ores et déjà une grande partie de votre temps à votre idée, qui se muera force d'investissement, en un projet concret. Participer à des concours, promouvoir votre projet ou aller à des conférences ... bref :

entourez-vous et investissez-vous

Y : C'est après avoir participé au concours jeune-pousse que j'ai compris l'importance de savoir s'entourer. Le concours jeune-pousse est un concours organisé par la Télécom Valley, où le principe est de pitcher son idée et d'attendre que d'autres personnes souhaitant venir travailler sur ton projet rejoignent ton équipe. C'est comme ça que j'ai rencontré mes collaborateurs avec qui j'ai pu mettre sur pieds mon projet sur les 6 mois du concours, durant lequel j'ai pu bénéficier de l'aide de coach. Ensuite, il est important d'avoir une dose de culot, et de ne pas hésiter à contacter directement les chefs d'entreprises et de proposer son projet. Dans mon cas j'ai appris certaines techniques afin de « choper » des adresses mails de directeurs d'entreprises susceptibles d'être intéressés par le logiciel. Ce fut très positif, et certains d'entre eux se sont montrés très enthousiastes. Aujourd'hui le projet est en pause, par manque de financement nécessaire au développement du logiciel dont les coûts sont très élevés. D'autre part, il est important de savoir concilier vie étudiante et le développement de sa start-up. Cela m'a demandé beaucoup de travail lors de mon Master 1. Je voyais un peu moins ma copine entre autre, mais j'ai malgré tout pu aller au bout de mon année. Aujourd'hui, mon master me donne un grand temps libre dans le but de pouvoir développer ma start-up. Enfin je pense qu'il ne faut pas négliger toute la partie « networking » pour réellement constituer un bon profil business en n'hésitant pas à échanger des cartes de visites.

Soyez créatif et polyvalent.

Si ces deux adjectifs vous sont familiers car vous en avez au moins citez un dans votre dernière lettre de motivation, ils n'en sont pas

moins des qualités essentielles à tout bon profil business

Y : Pour ma part j'ai beaucoup travaillé pour des agences d'intérimaires qui faisaient de l'accueil ainsi que de l'hôtellerie. J'ai remarqué que ces entreprises avaient énormément de retard sur les méthodes de recrutement pour leurs missions. Ces agences perdent énormément de temps à appeler les personnes une par une dans leur base de données afin de vérifier si ces personnes sont disponibles pour tel ou tel type de poste. Mon idée était alors de créer un logiciel qui permettrait de connecter facilement les travailleurs de l'agence afin que celle-ci puisse gagner du temps en notant la disponibilité des employés et leurs qualifications. C'est de par mon expérience, après avoir travaillé pour ces agences que j'ai eu l'idée de créer Tornajob en ayant su identifier un réel besoin au sein de ces entreprises. Je pense ensuite qu'il faut être polyvalent. En créant ma start-up j'ai eu énormément de mal à trouver des développeurs. C'est comme ça que j'ai eu l'idée de m'auto-former. Je suis actuellement en formation de développement informatique qui me permet de diversifier mon profil. De même, je pense qu'il est bon de se former continuellement au sein des « accélérateurs de start-up » comme « the family » ou des sites comme « Koudetat » qui permettent un accompagnement et un apprentissage tout au long du projet

De la persévérance, de la persévérance et encore de la persévérance

Une fois l'idée trouvée, un long parcours du combattant s'annonce. Trouver les financements, faire vivre le projet... C'est votre ténacité et votre capacité qui vous différencieront et feront de vous un profil business en passe de réussir.

Y : La première difficulté est sans doute le financement. Une fois le projet monté, il faut contacter des « business angels » qui investiront dans ta boîte et permettront son développement. Ces particuliers sont des quasi-millionnaires qui vont mettre une toute petite partie de leur argent dans l'espoir d'investir dans la Start up qui gagnera dix fois la mise de départ. Les banques étant assez frileuses, il est difficile pour un étudiant entrepreneur de contracter un prêt. On préfère donc lever des fonds par d'autres moyens. Pour mon projet Torna-Job, la seconde difficulté a été d'attendre que le marché soit prêt. Au bout d'un an à mûrir l'idée, je pense aujourd'hui que c'est le cas car il commence à y avoir des concurrents et un réel intérêt de la part des agences. Ensuite, il



est important de bien choisir les personnes avec qui on travaille. Aujourd'hui je ne souhaite plus travailler avec mes collaborateurs de départ qui ont un peu lâchés le projet en cours de route.

Ainsi le projet Tornajob est en pleine refonte. Ce sont des choses auxquelles il faut s'attendre lorsque l'on démarre l'entrepreneuriat. Le livre « *The entrepreneur the Rolling Coster* » de Darren Hardy décrit assez bien ce phénomène que vivent les entrepreneurs où un jour tout va cartonner et un lendemain où tout semble stagner. C'est une remise en question permanente de la boîte et de son idée, pour toujours l'adapter au marché et au client.

Obtenir Le statut d'étudiant-entrepreneur

Utile, le statut d'étudiant-entrepreneur vous permettra d'acquérir toujours plus de connaissances et de bénéficier d'un diplôme universitaire et constitue un précieux soutien au développement de votre start-up.

Y : Ce qui m'a beaucoup aidé c'est la « Le pépite » (*Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat*), l'organisme des étudiants qui aide à la création d'entreprise. C'est un bureau d'aide pour les jeunes entrepreneurs présents dans chaque ville qui permet de se tenir au courant des événements autour de la création d'entreprise. Cette plateforme est également utile pour obtenir le statut d'étudiant-entrepreneur qui donne des cours en plus sur la création d'entreprise ainsi que l'obtention d'un diplôme Universitaire (D2E). Cette formation est accessible quelle que soit sa filière et met à disposition des locaux pour les jeunes entrepreneurs. Grâce à ça, si demain je recrute des développeurs, je pourrai bénéficier d'un local gratuit.

Pauline Dublanquet



LES EFFETS DE L'EUROPÉANISATION DES POLITIQUES D'INNOVATIONS SUR LES STARTUPS

Avec l'effervescence autour de la Silicon Valley aux États-Unis et l'avènement de la French Tech en France, les startups font l'objet de toutes les attentions de divers investisseurs et spéculateurs. Cet anglicisme, traduisible par « jeune pousse », désigne une structure pionnière, évoluant sur des marchés innovants et potentiellement vectrice d'une croissance économique exponentielle. Apple, Facebook, Google mais aussi BlaBlaCar : les belles histoires sont nombreuses, et c'est pour cela qu'à l'échelon européen, la question des startups est prise très au sérieux pour la réalisation du marché unique.

La situation en Europe

Si l'émergence des premières startups européennes remonte au début du XXe siècle, c'est la multiplication dans les années 1990 des « entreprises point com », profitant du développement de l'Internet, qui a popularisé le concept. Depuis, dans ce domaine où les Américains font florès, il s'en créerait près de 10 000 par an dans le monde, dont plus de 500 en France. En Europe, leur entrée en bourse de plus en plus fréquente est même encouragée, avec des systèmes multilatéraux de négociations dédiés comme Euronext Access.

Malgré un taux d'échec avoisinant les 90% et de nombreux rachats par des entreprises plus actives économiquement, les incubateurs et accélérateurs de startups fleurissent et l'engouement perdure. Si par le nombre de jeunes pousses, Paris et Londres se disputent le premier accessit – avec un net avantage pour nos voisins outre-manche – nombre de PDG américains prophétisent que « l'avenir, c'est la France ». En effet, en 2016, les startups de l'Hexagone ont levé plus de 2 milliards d'euros, témoin de la lucrativité du secteur. Dans ce classement très scruté par les investisseurs, Berlin caracole en troisième position, tandis que le marché espagnol du capital-risque, en légère déprime depuis le début de la crise, connaît actuellement un regain d'attractivité.

Le programme « Horizon 2020 »

Malgré quelques lourdeurs administratives, une imposition parfois dissuasive et le manque de business angels, l'Europe est ainsi un terreau fertile pour les startups.

L'Union Européenne, consciente de la nécessité d'accompagner ces jeunes entrepreneurs, s'est emparée de la question à la fin des années 2000. Avec l'inauguration en 2010 de la stratégie « Europe 2020 » sur la coordination des politiques économiques des États membres, la Commission européenne esquissait déjà un programme ambitieux en matière de croissance verte, d'innovation et de recherche et développement. Puis, en décembre 2013, était lancé le plan « Horizon 2020 », un nouveau fonds européen de recherche et d'innovation doté de près de 80 milliards d'euros.

En vigueur depuis le 1er janvier 2014, c'est le plus large programme de financement mis en place par Bruxelles. 20% des crédits sur sept ans y sont réservés à l'innovation dans les startups et les petites et moyennes entreprises. Axée sur les entreprises présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation sur le marché intérieur, cette démarche vise à les pérenniser afin, à long terme,

de faire émerger des champions européens capables de rivaliser avec leurs homologues étasuniens. Horizon 2020 se distingue également par sa souplesse : les entrepreneurs n'auront pas à rembourser les sommes versées, et ce, même en cas de faillite.

Vers la mise en place d'une « Union de l'innovation »

L'objectif de ce programme pan-Européen est clair : fluidifier les échanges d'idées et la circulation des travailleurs entre les États membres afin de mutualiser leurs moyens et de fortifier le marché intérieur. Corrélativement, les prétendants à cette attelle à l'innovation doivent s'engager à promouvoir l'excellence scientifique et à mener des projets interdisciplinaires, englobant innovations technologiques et non- technologiques.

A travers ce programme, Bruxelles cherche également à répondre aux « grands défis sociaux et économiques » de son époque à l'instar du climat, de l'énergie ou de la santé. Couplées à la course effrénée

au profit des entrepreneurs, de telles ambitions requièrent une organisation millimétrée, qui se traduit notamment par un accompagnement des startups à chaque étape de leur vie. Ainsi, des enveloppes pourront être données pour l'évaluation d'un concept ou de sa faisabilité par rapport au marché convoité.

D'autres seront octroyées pour que les idées arrivent à maturation, via notamment la création de prototypes ou la première application commerciale d'un produit. Enfin, des subventions à la commercialisation du produit pourront être accordées aux startups au projet plus abouti. Mais si les bénéficiaires se comptent déjà par centaines, comme le Français PayPlug, dont l'aide d'1,75 million d'euros lui a permis de doubler ses effectifs et d'accélérer la recherche et développement ; la concurrence reste rude : à la mi-juin 2014, près de 2 700 propositions avaient été soumises pour que des concepts soient évalués.

Les enjeux à venir

S'il contribue à renforcer la compétitivité et l'attractivité européenne en matière de recherche, d'innovation et de technologies, ce programme est destiné à évoluer avec le temps. En effet, la prise de risques et la

créativité inhérentes aux startups requièrent de l'Union Européenne une adaptation rapide aux exigences d'un marché aussi attractif qu'erratique. Pour le moment, sa stratégie est payante : en septembre, le fonds a bénéficié à trois startups de services de paiement utilisatrices de la block

chain, technologie de stockage et de transmission d'informations basée sur la transparence, l'infalsifiabilité et l'auto-régulation. En outre, en réponse au développement exponentiel du bitcoin, il serait également question de créer une cagnotte spécifique aux entreprises ayant recours aux crypto-monnaies, bien que leur volatilité inquiète certains experts.

Néanmoins, l'Union Européenne se montre indécise

quant à la législation à appliquer aux startups, suscitant les critiques de nombreux observateurs. Au Parlement européen, certains lobbyistes craignent que la très controversée réforme des droits d'auteurs, débattue depuis des mois, sape la confiance des investisseurs européens et étrangers dans le marché communautaire.

En effet, une disposition afférente à la prospection de données pourrait fixer un délai de trois ans à l'issue duquel les startups seraient traitées comme n'importe quelle entreprise sur le marché et ne bénéficieraient notamment plus des aides vitales d'« Horizon 2020 ». Si des exemptions pour les jeunes entrepreneurs ont été proposées, le flou demeure et les eurodéputés tournent casaque au gré des interventions de commissions spécialisées et de représentants d'intérêts. Une déconnexion frustrante entre la volonté de Bruxelles d'établir un marché unique de l'innovation, basé notamment sur le numérique, et les moyens concrets pour y parvenir.

Enfin, outre Manche, c'est plutôt la perspective d'un Hard Brexit qui effraie les startups : à la suite du référendum de juin 2016, les capitaux investis au Royaume-Uni ont seulement augmenté de 75 millions de dollars, contre une hausse de près de 600 millions en France entre les deuxième et troisième semestres. Nombre d'entrepreneurs, qu'ils soient locaux ou étrangers, songent à rapatrier une partie de leur activité sur le Vieux Continent ou tout simplement à s'y relocaliser. Face à l'incertitude et soucieux d'éviter une hémorragie, Downing Street a promis qu'un plan de soutien aux startups sera promptement mis en place, sans pour autant le détailler.

Thibault Lechevallier

TENDRE SNCF ...



SNCF : l'esprit de la maison !

Préambule :

2017 fut encore un grand cru pour la Sncf accumulant retards et jours de grève. Il me semble tout à fait adapté et même judicieux de lui rendre un hommage sur l'affection si sincère que nous lui portons.

Oh toi si belle prouesse de modernité
Je tenais à te remercier pour ce que tu fais
Transportant chaque jour des millions de passagers
Tu nous donnes le ton sur l'ambiance de la journée.

Malgré l'entretien d'une relation depuis de si longues années
Tu ne cesses de nous surprendre, de nous étonner
Laissant planer le doute sur les retards ou les trains annulés
C'est toujours avec stupeur et tremblements de voir les trains s'afficher.

Avec un droit de grève pleinement exploité
Tu permets à bon nombre d'entre nous de ne pas aller travailler et
cela si souvent dans l'année
Rien que sur l'année dernière, 42 jours de grève tu accumulais
Sois en sûre, cette année la médaille tu vas aussi la remporter.

Alors que pour certains d'entre nous la ponctualité est une qualité
Toi tu décides d'en faire ton ennemi juré
Les arrivées à l'heure sont en effet une originalité
Panne de réveil ou comportement désabusé ?

En dépit d'une concurrence effrénée
Où on trouve des allers à 5euros Toulouse - Montpellier
Toi Sncf tu trouves que ce n'est pas assez
Pour cela tu proposes les mêmes billets à 30euros en inter-cités.

Quand une fringale me prend en plein trajet
Le wagon bar se tient prêt à me restaurer
Un crédit Cetelem je devrais contracter
Pour me satisfaire de quelques cacahuètes et un Perrier.

Lorsque me vient l'envie pressante de me rendre au WC
Contorsions et gymnastique me sont obligées
Car toi SNCF tu lances le défi de se tenir dans 50cm carré
Où une prise d'air avant d'entrer est fortement conseillée.

Pensant qu'en aménagement du réseau, qualités tu disposais
Je me rends compte que je me suis fourvoyé
341 Ter que tu as commandés
Sans vérifier l'espace en gare dont tu disposais.

En dehors de certains travers constatés
Je tenais tout de même à te féliciter
En mettant à la porte 2065 membres du personnel au lieu des 1545 initialement envisagés
Tu as fait preuve de courage et de témérité.

Ces quelques vers ne sont pas assez pour te prouver à quel point je suis attaché
À l'immense dévouement que depuis des années tu t'échines à nous consacrer
Parce qu'au fond j'en suis convaincu, persuadé
Ce n'est pas par des objectifs économiques que tu es motivée !

Karl Baudelaire

HOROSCOPE



BELIER : Vos proches sont particulièrement à votre écoute. Dommage que vous n'ayez rien d'intéressant à raconter.



TAUREAU : Google Maps permet de vous faire découvrir des paysages qui vous changent de votre vue sur le local à poubelles.



GEMEAUX : dit votre horoscope ne trouvant pas l'inspiration.



CANCER : À qui le tour ?



LION : Ce n'est pas parce que vous ne sentez pas votre transpiration que les autres ne la sentent pas.



VIERGE : Non, un quiproquo n'est pas le début d'une belle histoire d'amour.



BALANCE : Votre cœur est fermé à double tour. Comme si quelqu'un allait chercher à l'ouvrir.



SCORPION : Travail : le passage à 2018 ne change rien à l'étymologie du mot. Tripalium : torture.



SAGITTAIRE : Vous êtes pris au piège de l'amour. Malheureusement, personne ne vient vous chercher...



CAPRICORNE : En ce début de nouvelle année, vous décidez de prendre ou reprendre certains contacts qui vous avaient paru prometteurs. C'est vrai que ce pull en cachemire était vraiment agréable.



VERSEAU : Cessez donc d'être sur Facebook toute la journée pour regarder comme il ne s'y passe rien telle une vache dans un pré.



POISSON : Un petit rien vous mettra de bonne humeur cette semaine. Pareil pour la mauvaise humeur. C'est ce qu'on appelle être bipolaire.



CONCERT

Orchestre Symphonique
Étudiant de Toulouse

DIRECTION VALERIO CIVANO

DA NS LES

27.03

HALLE AUX GRAINS

TCHAIKOVSKI • PROKOFIEV • RAVEL • CHOSTAKOVITCH • MÁRQUEZ

RÉSERVATION : OSET.FESTIK.NET

20H30

 oset.fr  orchestre.etudiant.tlse  orchestre@ut-capitole.fr

